

Thônex

procès-verbal
séance du 20 juin 2017

présents :

Messieurs Marc Kilcher
Philippe Decrey
Pascal Uehlinger

maire
conseiller administratif
conseiller administratif

Mesdames

Julie Bersier
Janine Delmenico
Nadia Giacobino

Katia Gregori
Heidi Tercier
Jacqueline Tomasini

Messieurs

Andrew Arpidone
David Avigdor
Philippe Calame
Joseph Camuglia
Marcel Constantini
Bruno Da Silva
Philippe Demierre
Martin Germann
Edouard Houman

Stephen Knörr
Alain Nicolet
Philippe Noël
Hans Rudolf Roth
Adrien Rufener
Ashwani Singh
Richard Stark
Florian Wünsche
Philippe Zaugg

excusées

Mesdames Fidelina Gomes Dias
Marta Macchiavelli

présidente du conseil municipal

@

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2017.
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Préavis sur le plan directeur cantonal 2030. (rm-17-01)
6. Traitement de la pétition déposée par M. Julien Lacroix : « pour avoir un point d'eau (eau potable) et des balançoires dans le parc des Marronniers à Thônex ». (rm-17-02)
7. Demande d'un crédit de CHF 125'000,- en vue du renforcement de l'éclairage et de la vidéo-surveillance de la place de Graveson. (da-17-09)



8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 46'000, en vue de l'acquisition de décorations de Noël pour les avenues Adrien-Jeandin et Tronchet et le renouvellement des décorations de la place du Chêne-Vert (da-17-10)
9. Modification du règlement d'attribution du mérite Thônésien. (rm-17-03)
10. Projets de délibération.
11. Projet de motion déposé par Mme Heidi Tercier, MM. Philippe Noël, Adrien Rufener et Bruno Da Silva, ayant comme intitulé : « *développons des potagers urbains à Thônex, dans le but de faire pousser fruits, légumes et liens sociaux* ». (mm-17-04)
12. Propositions du conseil administratif.
13. Questions écrites.
14. Propositions individuelles.

@

0. Préambule :

En l'absence de la présidente, Mme Fidelina Gomes Dias, c'est M. Philippe Noël, vice-président du bureau qui assurera le bon déroulement de la séance.

Le vice-président ouvre la séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2017

1.1. correction :

page 497 – point 14 avant dernier paragraphe :

il est demandé de corriger le nom suivant :

– il faut lire ... M. Bonnard et non *Bollard*.

suite à cette correction le procès-verbal de la séance du 9 mai 2017 est approuvé par à l'unanimité des membres présents.



2. Communications du bureau du conseil municipal

2.1. Lettre de démission de M. Hans Rudolf Roth, reçue le 7 juin 2017

Madame la Présidente,
Chère Fidelina

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner du conseil municipal avec effet au 30 juin 2017.

Assermenté le 21 juin 2005, j'ai pu accompagner pendant les 12 dernières années une partie de l'histoire thônésienne, ce qui m'a rapproché des habitants et de leurs préoccupations.

Je quitterai cette auguste Assemblée le 20 juin 2017 avec le sentiment du devoir accompli et la gratitude envers mon parti qui m'a fait confiance. A mon successeur, j'adresse mes meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle charge.

A toutes fins utiles, je précise que je garderai le mandat de Trésorier au sein de la Fondation en faveur de la jeunesse de Thônex, et ceci jusqu'à nouvel avis.

Recevez, Madame la Présidente, chère Fidelina, mes salutations distinguées.

copies : M. Marc Kilcher, maire
M. Philippe Guex, secrétaire général
M. Singh Ashwani, chef de groupe PLR Thônex
M. Fabrice Boux de Casson, président PLR Thônex

2.2. A 23h. il sera passé au point 12 de l'ordre du jour : « Propositions du conseil administratif ».

3. Communications du conseil administratif

3.1. M. Marc Kilcher, maire

3.1.1. Réunion avec les habitants du chemin des Deux-Communes et de la place de Graveson

M. Kilcher félicite tout d'abord le Président de séance d'avoir choisi de tenir la séance dans cette salle, plus fraîche. Il explique ensuite que M. Decrey et lui-même ont eu l'occasion de convier les habitants du chemin des Deux-Communes et de la place de Graveson à une discussion qui s'est déroulée le 12 juin, en présence de la Police cantonale et de la Police municipale. La discussion avait pour sujet les problèmes liés aux événements qui se déroulent de manière sporadique sur la place et dans les alentours. Des problèmes avaient déjà pu être relevés l'année précédente. Ce sujet figure également à l'ordre du jour de la présente séance. M. Kilcher informe que les TSHM et la Police étaient à l'écoute des habitants. Cependant, le retour a été modeste de la part de la population. Le bilan de la soirée est donc mitigé.



3.1.2. Remplacement à la Police municipale

Concernant la Police municipale, M. Kilcher informe que Mme Claudia Gajda, agent de police municipale, a démissionné et sera remplacée dès le 1^{er} septembre par Mme Laurence Marchetto. Cette dernière a été formée à la police cantonale.

3.1.3. Travail de nuit de la Police municipale

M. Kilcher explique ensuite que, de juin à août, la Police municipale reprendra le travail de nuit, jusqu'à 2h00, les vendredis et samedis soirs, notamment sur le site de la place de Graveson. Suite aux événements intervenus sur la place, une phase de test avait débuté au mois d'octobre 2016. Celle-ci a été interrompue. Il a été décidé que la Police municipale soutiendrait la Police cantonale dans la gestion de l'activité nocturne, les vendredis et samedis soirs, au chemin des Deux-Communes et à la place de Graveson.

3.1.4. Spectacle de fin d'année des 8P

M. Kilcher informe les Conseillers municipaux qu'ils sont tous conviés au spectacle de fin d'années des élèves de 8P, dès 18h30.

3.1.5. Tours à fleurs

Concernant la voirie et les espaces verts, des tours à fleurs ont été posées durant la semaine. Cela s'inscrivait dans le cadre d'un vote du Conseil municipal de l'année précédente.

3.1.6. Thônex plus propre

M. Kilcher évoque ensuite « Thônex plus propre », voté il y a exactement une année par le Conseil municipal. En zone urbaine, 89 murs ont été identifiés avec graffitis. 40 régions ont cependant pris des assurances anti-tag. L'objectif en zone urbaine a donc été atteint. Cependant, en zone villa, il existe un grand retard. L'objectif est donc d'aller, durant l'été, à la rencontre des propriétaires privés de villas afin d'essayer de les convaincre de signer une assurance.

3.1.7. Thônex se bouge

Finalement, M. Kilcher informe que, le 12 mai, une réunion de découverte des associations sportives, Thônex se bouge, a été organisée. Malheureusement, il s'agissait d'un vendredi pluvieux. Malgré cela, l'événement a eu un succès honorable. La conclusion que la commune et le DIP ont tiré est que cet exercice doit être poursuivi en 2018. Le but est d'organiser l'événement une fois par année afin d'encourager les jeunes écoliers de la commune à s'inscrire dans des clubs sportifs de la commune et des Trois-Chêne. Cette édition de l'événement a déjà conduit à plusieurs inscriptions à divers sports, notamment en salle.



3.2. M. Philippe Decrey, conseiller administratif

3.2.1. Utilisation et aménagement d'un chemin cantonal

Dans le cadre des travaux de la Voie verte, l'Etat vient de donner son accord pour l'utilisation du chemin qui devait relier la Voie verte au Cycle d'orientation. Ces terrains, actuellement en friche, appartiennent en effet à l'Etat. La commune pourra utiliser et aménager ces terrains afin de créer une liaison entre le futur quartier d'Etienne-Chennaz et le Cycle d'orientation. Des éclairages ainsi qu'une place de jeu et un lieu de détente seront mis en place. Plusieurs entreprises, qui sont déjà sur place, ont été contactées afin que la commune puisse obtenir les meilleurs prix. En effet, des tubes pour l'eau, l'électricité et différentes choses sont en train d'être installés. Un devis a été demandé et CHF 150'000.- manquent. Une demande de financement a donc été adressée à la DGAM, direction générale de l'agriculture et de la nature. Cette dernière est entrée en matière sur le sujet. Cependant, la commune n'aura pas de réponse avant la fin de l'année. Un dossier doit être préparé et la DGAM a d'autres demandes à analyser. Pour les raisons précitées, le Conseil administratif a décidé de profiter des infrastructures actuelles et des entreprises afin d'aménager la parcelle en question. Le Conseil administratif souhaite aller de l'avant concernant cette réalisation.

3.3. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

3.3.1. Classes supplémentaires

Concernant les écoles, M. Uehlinger indique que deux classes supplémentaires apparaîtront à la rentrée. L'achat de mobilier engendrera des coûts de CHF 65'000.- alors que la ligne budgétaire est de CHF 15'000.-. Un dépassement de crédit de CHF 50'000.- est donc attendu. Selon M. Uehlinger, l'équipement des classes scolaires est un devoir de la commune. Ce sujet pourra être discuté en automne.

3.3.2. Acquisition de LUP

M. Uehlinger annonce ensuite que la promesse de vente a été signée pour l'acquisition de LUP. L'entier de l'acte notarié a dû être entendu, ce qui a pris trois heures. Des signatures étaient nécessaires sur presque toutes les pages du classeur fédéral ainsi que sur les promesses et avenants aux promesses. Une avance de CHF 7'212'779.10.-, comprenant les frais, a été signée. Cette somme sera proposée au Conseil municipal en septembre. Une grande partie sera cependant refinancée par les fonds LUP. En effet, les fonds LUP devraient financer 20% liés à l'acquisition des logements. L'investissement correspond à l'achat de 200 LUP, 83 aux Aravis, 51 aux Voirons 3, 66 aux Voirons 1. La somme totale, hors frais, qui devra être engagée est de CHF 70'433'293.-. 20% de ces frais seront financés par le fonds LUP. Les 80% restants seront empruntés à un taux avantageux. A noter que la commune peut aller, dans son plan financier, jusqu'à 4%.



Elle emprunte cependant actuellement bien en dessous de ce taux. Les frais sont de l'ordre de CHF 169'449.80.-. Une partie sera défrayée car la commune ne sera pas imposée sur l'entier de cette somme. M. Uehlinger explique ensuite que cela représente une moyenne de CHF 353'000.- par appartement, ce qui est un prix raisonnable. Les critères d'attribution sont en cours de finalisation au sein de la Fondation.

[Arrivée de M. Constantin à 20h26].

4. Rapport des commissions

La parole est passée successivement aux présidents ou vice-président de commissions afin qu'ils donnent lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1. Mme Nadia Giacobino, vice-présidente des sports, police, militaire, pour les conclusions des rapports des séances suivantes :

11 mai 2017 :

Le rapport concernant le premier point sera présenté au point 7 de l'ordre du jour.

Au point 2, la commission a auditionné M. Patric Moynat, chef du poste de Thônex qui a présenté des résultats à ce jour du diagnostic de sécurité. La commission a pris connaissance des faits et des données analysées. Il n'y avait pas de vote sur ce point.

Au point 3, la commission a étudié la question du renforcement de l'action de la société privée de surveillance mandatée pour améliorer la sécurité sur le territoire communal. La commission a voté à l'unanimité le soutien au CA, en charge de la police, pour mettre en place le contrat avec la société privée de surveillance. Pour l'année en cours et pour organiser le concours AIMP pour les tâches de surveillance concernant les prochaines années.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2016 a été adopté par 8 voix et une abstention.

La séance a été levée à 22h08.

13 juin 2017 :

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017 a été adopté par 8 voix et une abstention.

Trois sujets étaient à traiter au deuxième point de l'ordre du jour. Tout d'abord, il s'agissait de la rénovation des vestiaires actuels et de la création du nouveau vestiaire au stade des Trois-Chêne, en intégrant la circulation des véhicules pour la dépose-minute. Voté à l'unanimité avec 9 voix. Ensuite, il s'agissait de la mise aux normes permettant entre autres d'intégrer la technologie LED. Cela a été voté à l'unanimité, avec 9 voix. Finalement, il s'agissait de créer sur l'esplanade en herbe située entre le PR et l'entrée du centre en espace libre d'accès sur le modèle Agospace qui rencontre un très grand succès. Le projet a été accepté par 8 oui et une abstention.

La séance a été levée à 19h12.



- 4.2. M. Stephen Knörr, vice-président, de la commission de la circulation, transports en remplacement de Mme Fidelina Gomes Dias, présidente de la commission et du conseil municipal, séance du 23 mai 2017 :

La commission de la Circulation, Transport s'est réunie le 23 mai en présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif, et de M. De Oliveira, responsable des Services Routes et Espaces verts.

Trois points figuraient à l'ordre du jour.

Le point un de l'ordre du jour fait suite à la motion déposée par les groupes PDC et PLR, concernant un projet de signalétique destiné à la mobilité douce.

Après une brève introduction de M. Decrey, M. De Oliveira présente un powerpoint qui explique l'ensemble des aménagements projetés, leur nomenclature ainsi qu'un descriptif des panneaux avec les diverses directions qu'ils indiqueront.

La discussion s'ouvre par de nombreuses questions concernant l'éventuelle augmentation du nombre de panneaux, leur situation géographique et emplacement exact, sur terrain privé ou public, leur type, soit sur un support propre soit un support déjà existant, ainsi que la forme et la grandeur des caractères et des textes qu'ils arboreront. Toutes les remarques pertinentes sont enregistrées.

Le débat est clos par un vote proposant la poursuite du projet pour finalisation et sa présentation lors d'une future commission.

Cette proposition est acceptée par huit oui et une abstention.

Le point deux de l'ordre concerne l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2016, qui est accepté par 6 oui et 3 abstentions.

Dans le point 3 de l'ordre du jour, soit les divers, une avalanche de questions sont posées sur l'état, le renouvellement et l'amélioration de la signalisation tant verticale, les panneaux, qu'horizontale, les marquages, ainsi que l'état de décrépitude avancé de certains aménagements routiers.

Toutes les doléances sont relevées par M. Decrey, qui précise toutefois que, concernant les aménagements délabrés dénoncés, ceux-ci sont malheureusement propriété de la République et Canton de Genève, ce qui nous laisse peu d'espoir. Est également abordée la problématique d'une retenue d'eau de pluie, dite « gouille », qui se forme régulièrement, lors de fortes précipitations, à l'angle de l'avenue Adrien-Jeandin et du chemin Chapelly.

Les questions étant épuisées, la séance est close à 19h58.

- 4.3. M. Richard Stark, président de la commission des écoles, jeunesse, séance du 29 mai 2017 :

Le procès-verbal du 29 novembre est accepté par 8 oui et 1 abstention.

M. Kilcher nous fait part du problème du dépassement du nombre de classes. M. Poncioni nous présente le projet ainsi que son emplacement. L'aménagement du préau derrière le parking à vélos et l'école est mis au vote. La proposition est acceptée à l'unanimité.



M. Kilcher nous explique la nécessité de créer une deuxième salle de restaurant scolaire réservée aux plus petits. La total de la dépense serait d'environ CHF 23'000.-, pris sur le budget de fonctionnement. Il n'y a pas de vote sur le sujet présenté.

M. Kilcher rappelle que la manifestation « Thônex se bouge » a été organisée pour la première année le 15 mai, entre 16h30 et 19h30, avec l'aide de la Mairie et de deux directeurs d'écoles. Une douzaine de clubs sportifs ont été présentés, sans devoir se déplacer. La manifestation a été un peu chahutée par le temps mais les centres sportifs ont récolté des inscriptions.

La séance est levée à 19h45.

4.4. M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, économie publique, emploi, voirie, cimetière, séance du 1^{er} juin 2017 :

Jeudi 1er juin 2017, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière, en présence de

M. Marc Kilcher, Maire,

M. Falciola, OmniConseil

M. Savourey, OmniConseil

M. Poncioni, service technique communal

M. De Oliveira, service technique communal

M. Philippe, service des routes

M. Audemars, responsable du service des espaces verts

M. Dietrich, référent gestion différenciée espaces verts

M. Philippe, référent gestion différenciée espaces verts

M. Baciocchi, transporteur de déchets

En préambule, nous avons félicité M. Marc Kilcher, qui est devenu notre nouveau Maire pour la période 2017-2018.

La commission s'est ensuite penchée sur l'optimisation de la gestion des déchets. Avec les nombreux intervenants invités par M. le Maire, il s'agissait d'analyser une étude présentée par le bureau OmniConseil, qui se projette sur 10 ans et environ une estimation de 24'000 habitants, avec peut-être la création d'un ou deux ESREC (espaces de récupération des déchets), ainsi que l'éventuelle création de nouveaux Ecopoints. La discussion et les questions ont été très fournies et ce sujet très important sera repris en automne.

La partie concernant les décorations de Noël, sera reprise au point 8 de notre ordre du jour.

Notre commission devait étudier la mise à jour du Règlement du cimetière, mais ce point a été reporté en automne.

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017, a été approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

Dans les divers, nous avons parlé des chenilles processionnaires et leur traitement ; de l'entretien de divers espaces, notamment de la prairie fleurie qui n'est pas entretenue, ainsi que plusieurs giratoires ; du manque de cendriers sur les poubelles de la commune, du constat de vide sur l'esplanade devant la Mairie ; de la désillusion quant aux allées du cimetière où le fameux gazon-gravier ne pousse pas comme prévu.

Certains de ces sujets seront repris lors d'une prochaine réunion de la commission.

La séance a été levée à 20h25.



4.5. M. Philippe Calame, président de la commission finances, séance du 6 juin 2017 :

Le PV de la séance du 25 avril 2017 est approuvé par 13 oui et 1 abstention, après une précision donnée sur une prise de parole.

Le PV de la séance du 27 avril 2017 est approuvé par 11 oui et 3 abstentions.

Le coût des frais directs et des coûts internes à l'administration pour envoyer 462 brochures easy-vote s'est monté à environ Fr. 1'700.-.

Après débat, il est proposé de poursuivre l'envoi des brochures pour les 2 prochaines votations de septembre et novembre puis de faire un sondage auprès des jeunes pour connaître l'utilité d'une telle brochure. Au vote cette proposition est acceptée par 13 oui et une abstention.

Après quelques explications sur les raisons poussant à redynamiser le mérite thônésien et après débat sur la mise en place en cas d'acceptation de la modification, il a été proposé de publier le règlement ainsi qu'un formulaire toujours disponible sur le site internet de la Commune et d'informer dans Le Chênois des changements de méthode pour les appels à candidature. Cette modification est préavisée favorablement par 13 oui et une abstention.

Le rapport du point 4 sera présenté au point 7 de la présente séance.

En l'absence, pour raison de maladie, du Maire qui est l'auteur de cette proposition, le Conseil administratif nous fait part de l'historique de cette question. Vu quelques questions en suspens en relation avec le DIP et l'absence du magistrat en charge, il est proposé de suspendre les travaux et de remettre cette question à une séance ultérieure.

Après un long débat, les commissaires par 12 oui et 2 non suspendent ce point qui sera traité à une séance ultérieure.

Aucun divers particulier ne nécessite une précision dans ce rapport.

5. Préavis sur le plan directeur cantonal 2030. (rm-17-01)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué à l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, présente les travaux de cette mise à jour :

M. Uehlinger fait distribuer la fiche envoyée par l'Etat. Dans le processus d'adoption et de validation par les communes du plan directeur cantonal, qui suit la consultation publique qui était en cours jusqu'au 15 février 2017, la commune a reçu cette fiche, comprenant les grandes modifications demandées par le canton par rapport au plan directeur cantonal. Cette fiche, qui n'avait pas été communiquée aux conseillers municipaux, est désormais également disponible sur « cmnet ». M. Uehlinger remercie M. Calame de l'avoir rendu attentif à cette problématique.

Il évoque ensuite les points stratégiques et politiques du plan directeur cantonal concernant la commune. Le point principal est le triangle que la commune voulait acheter afin d'aménager un parc public. Cette parcelle a été achetée par la société SPS.



La commission de l'urbanisme se penche sur l'élaboration d'un PLQ qui permettrait de conserver un espace vert tout en construisant un certain nombre de logements sur la parcelle. Selon M. Uehlinger, le canton s'est vite engouffré dans la brèche en disant que cette parcelle de 15'000 m² était intéressante pour un déclassement et pourrait donc quitter la zone 5. Le Conseil administratif tient à ce que le message soit clair et à ce que la volonté de garder cette parcelle en zone 5 soit exposée clairement. Le Conseil administratif envisage cependant d'aménager le terrain avec le PLQ mentionné plus tôt. M. Uehlinger affirme ensuite que la commune de Thônex est privilégiée, puisque hormis cette enclave, aucune autre modification de zone n'est proposée pour la zone villa. Certaines communes sont moins privilégiées. M. Uehlinger estime toutefois que Thônex paie un certain tribut à l'urbanisation, entre autres avec les Communaux d'Ambilly. Quelques suggestions ont aussi été faites par Mme Girault pour une adaptation de dernière minute des remarques présentées. Normalement, la commune devait se prononcer pour le 16 juin. Il aurait fallu organiser une séance extraordinaire du Conseil municipal, uniquement pour ce point. Un délai a donc été demandé à l'Etat, afin de pouvoir faire figurer le point à l'ordre du jour de la présente séance. Quelques réglages de cohérence ont donc pu être faits. Une grande discussion a été initiée sur l'introduction d'un vrai couloir de verdure. L'Etat avait envisagé cela mais le couloir n'était pas continu, contrairement à la vision souhaitée par la commune. La politique de la commune doit rester ambitieuse, même si elle n'est pas réalisable à court terme. M. Uehlinger rappelle aussi que la commune s'est opposée à la construction de la zone pour les migrants, qui est actuellement une zone villa et qui devait être déclassée en zone agricole. Le plan a été proposé au Conseil administratif, qui a pu voir que l'Etat était entré en matière pour le déclassement des zones et qu'il avait contourné la zone liée à l'urbanisation pour les migrants. La problématique de l'urbanisation de ladite zone est que, à long terme, selon la vision globale de l'attribution de la zone, celle-ci devrait devenir à nouveau une zone agricole, en compensation de l'urbanisation des Communaux d'Ambilly. La commune ne voyait pas le lien entre une structure temporaire et la volonté de déclasser l'entier de la zone. Elle propose donc le déclassement de l'entier de la zone pour le plan directeur cantonal 2030.

Concernant la mobilité, la commune s'est opposée à la suppression de lignes. Ensuite, en lien avec la motion qui sera abordée au point 11 de l'ordre du jour, la commune a déjà communiqué sa volonté de promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux. Un travail indépendant mais compatible avec la motion a été amorcé en amont. Finalement, M. Uehlinger explique que le pôle Chêne-Bourg/Thônex est un pôle urbanisé très important. Dès lors, il ne faut pas oublier d'intégrer des équipements cantonaux capitaux sur cette zone.

Mme Nadia Giacobino, vice-présidente de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 16 mai 2017

Point 1 Révision du plan directeur communal.

La commission de l'urbanisme, environnement, développement durable et agenda 21 a poursuivi ses travaux de mise à jour du Plan directeur communal, sous la conduite des mandataires du bureau Urbanités, Mme Girault et son équipe.

Cette séance a repris le cahier des charges du Plan directeur communal qui doit faire l'analyse territoriale de la commune et a discuté des diagnostics sur la situation urbanistique, sociale et environnementale de la commune.



Au cours de cette séance, des principes essentiels au niveau de la commune ont été mis en évidence ; pour mémoire, ce rapport les cite brièvement :

- Constituer un vrai centre régional chênôis autour de la rue de Genève*
- Préserver l'axe de la mixité sociale dans le tissu urbain existant et dans les projets à venir*
- Structurer l'axe Nord-Sud de la commune et relier les quartiers de manière plus efficace par l'urbanisation et les transports*
- Profiter du chantier de la Voie verte afin de tisser l'ensemble des cheminements à travers la commune*
- Développer les pénétrantes de verdure*

Lors de cette séance de travail (comme lors des précédentes séances), il n'y avait aucun vote lié au Plan directeur communal ou au Plan directeur cantonal.

Le procès-verbal de la séance du 21 mars 2017 a été adopté par 8 oui et 2 abstentions.

La séance a été levée à 20h40.

La discussion est ouverte

M. Calame fait une déclaration pour le PDC.

Le PDC s'est penché sur le détail de la délibération alors que celle-ci n'a pas fait l'objet de discussions formelles en commission. Lors des nombreuses séances liées au plan directeur communal, nous avons déjà exprimé notre point de vue sur les sujets traités dans les remarques de cette délibération.

D'un point de vue général, le projet proposé par le Conseil administratif et secondé par l'administration et notre mandataire urbaniste correspond bien aux enjeux de Thônex et aux vœux exprimés par les divers commissaires lors des séances d'urbanisme.

Un des enjeux important du plan directeur cantonal, en relation avec notre commune, est la question de la densification de la zone villa. En effet, il est impératif que nos autorités cantonales délivrent des autorisations de construire allant dans le sens d'une densification raisonnée et différenciée selon les localisations car, si la densification est inéluctable, elle se prête beaucoup mieux le long de certains axes de mobilité ou en bordure de la zone urbaine, laissant ainsi des espaces moins denses et plus verts, dans des quartiers préservés. A noter que nous devons soutenir, dans la mesure où cela est réalisable, des projets de petits habitats groupés, a contrario des villas contiguës et exiguës, à la queue-leu-leu, qui dénaturent le paysage et n'offrent que très rarement une qualité d'habitation agréable.

A cet effet, nous souhaitons privilégier des développements en zone 5, pour de petits immeubles, qui permettent la création d'espaces verts par la surface ainsi libérée, comme le projet en cours sur la parcelle comprise entre la route de Jussy, le cycle d'orientation du Foron et la Voie verte.

L'enjeu majeur pour la prochaine décennie reste bien évidemment les Communaux d'Ambilly et surtout leur intégration dans la commune. Les quelques remarques de la délibération de ce soir, visant à l'intégration par un lien fort en mobilité douce et en transports publics avec le centre de la commune, sont primordiales et nous soutiendrons nos autorités communales dans leurs démarches afin de garantir une saine mobilité Nord-Sud, sans nouvelles césures et sans étouffement du réseau routier individuel sur cet axe. Nous soutiendrons donc ce projet de délibération et l'ensemble des remarques qui y figurent et vous encourageons à faire de même.



A titre personnel, en tant que chef d'entreprise, j'aimerais rendre attentif les élus autour de cette table à un aspect du projet de déclassement de la parcelle Caran d'Ache en zone de logements. Le projet de plan directeur cantonal ne prévoit pas cela puisqu'il maintient le périmètre en zone industrielle et artisanale. En effet, certains d'entre nous ayant participé récemment à une séance d'information de la Geneva Industrial Union. Nous avons pu entendre que les terrains manquent cruellement à Genève et que nous devons donc nous poser sérieusement la question de l'opportunité de déclasser ou non une telle zone pour du logement, alors que de très nombreuses entreprises technologiques sont à la recherche de terrains et que la relocalisation des entreprises du PAV pose un énorme problème.

Je tiens à rappeler que si effectivement le site n'est peut-être pas approprié à une manufacture d'écriture en raison des volumes de marchandises en jeu, il existe de nombreuses entreprises high-tech, des start-ups et des entreprises de microtechnique qui ne génèrent aucune nuisance, qui apportent une valeur ajoutée importante pour Genève et qui, en raison de leur structure, n'ont pas besoin d'être localisées à côté du chemin de fer ou d'une sortie d'autoroute.

Un bel exemple démontrant que l'on peut développer de l'industriel et de l'artisanal dans la région Arve-et-Lac est le futur doublement de la zone industrielle de la Pallanterie, en raison de la forte demande.

M. Germann annonce que les groupes VI-VE et Gauche sociale approuveront cette résolution car ils considèrent que les observations qui y figurent reflètent bien leurs préoccupations sur le sujet ainsi que celles de la commission de l'urbanisme.

M. Avigdor fait une déclaration pour le groupe PLR.

*Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,
Chers Collègues,*

Je fais cette déclaration au nom du groupe PLR.

Tout d'abord, nous saluons la grande qualité du travail réalisé par notre Conseiller administratif en charge du dicastère de l'aménagement, appuyé par le service technique de la commune ainsi que notre mandataire, la société Urbanités, afin de dresser la liste des remarques à faire au projet de Plan directeur cantonal 2030 et qui font l'objet du présent projet de résolution. Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que nos nombreuses réserves et interrogations par rapport au Plan directeur ont été largement prises en compte dans les remarques.

S'agissant du volet de l'urbanisation, nous tenons par exemple fermement à la protection des hameaux de Villette et de Fossard, ainsi qu'au maintien de la zone villa face à la volonté cantonale de déclasser certaines parties de la zone 5, qui seraient prétendument bien desservies par les transports en commune. En effet, Thônex assume déjà une part importante de l'urbanisation du canton, avec près de 4000 nouveaux logements prévus dans les toutes prochaines années, ce qui va induire d'importants coûts d'infrastructure pour notre ville.

En ce qui concerne la mobilité, notre groupe est là aussi d'accord avec les remarques proposées dans le projet de résolution. Nous considérons notamment qu'il est absolument nécessaire de maintenir, dans un plan, une liaison desservant le sud de la commune et se poursuivant jusqu'à Veyrier, et regrettons la suppression de la liaison entre Annemasse, les Communaux d'Ambilly et la halte de Chêne-Bourg du Léman Express.



Or, sans remettre en cause la qualité du projet de résolution qui nous est proposé ce soir, le Conseil municipal aurait-il pu ajouter, compléter ou préciser ses remarques ? Notre groupe a hésité à faire une proposition d'amendement en ce qui concerne le paragraphe sur la mobilité qui fait référence à la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LCME) qui, tout en privilégiant la mobilité douce et les transports en commun dans les zones urbaines, prévoit également que les axes structurants du réseau primaire soient aménagés de manière à ce que le trafic de transit ne percole pas, dans le centre urbain de Thônex, à travers les rues du réseau secondaire et de quartier, dans lesquelles la mobilité douce doit être privilégiée. Nous n'adhérons en effet pas à la doctrine selon laquelle il faut entraver les flux de trafic individuel motorisé dans l'espoir que, de guerre lasse, l'automobiliste renonce à sa voiture.

Il aurait été évidemment préférable que nous puissions lire attentivement ce plan, poser nos questions, entendre les arguments du Conseiller administratif et émettre nos propositions en commission. Le temps nous a malheureusement manqué pour cela vu le court délai de réponse qui nous a été imparti. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de faire confiance à notre Conseiller administratif en charge pour défendre les intérêts de tous les Thônesiens dans ce Plan directeur cantonal. Nous reviendrons par contre très certainement en détail, avec des propositions, lors de la révision du Plan directeur communal.

En attendant, que notre Conseiller administratif soit assuré de l'entière confiance du groupe libéral-radical, qui votera ce projet de résolution tel qu'il nous est présenté, en le remerciant pour la qualité du travail réalisé dans un temps très court.

M. Knörr fait une déclaration pour le groupe UDC.

En préambule, il sied de remercier l'ensemble des acteurs qui ont travaillé à la rédaction des nombreuses remarques jointes au préavis. Elles sont fort pertinentes.

Cependant, pensez vous qu'elles seront prises en compte ? Pensez-vous même qu'elles seront lues ?

Genève craque de partout ! Nos infrastructures, tant actuelles que futures, sont et seront totalement insuffisantes. Nous ne parlons pas seulement des routes du trafic, mais aussi du social, de l'éducation, de la sécurité, des loisirs, etc. et ceci sans oublier l'épineux problème des financements !

La chorale des sept sages annoncent la même chanson : « vite, vite, pour Genève il faut construire, alors déclassons, déclassons et arrosons nos fleurs de béton ». Mais ne s'agit-il pas là d'un coup de Jamac basé sur une incroyable forfaiture.

Nous nous sommes déjà fait écho de cette réalité à Genève. La natalité contrebalance à peine la mortalité... Mais je vois déjà nos détracteurs se trémousser sur leur siège. Alors, prenons une année où les naissances ont été nombreuses, 2015.

La solde migratoire se montant à 6'265 personnes. Les arrivées des personnes relevant du domaine de l'asile ont aussi été nombreuses, mais beaucoup d'entre elles habitent en ménage collectif, donc hors parc de logement. En les retirant, on arrive à un solde migratoire de 4'605 personnes.

Les naissances ont été de 5'219 nouveau-nés. Vous conviendrez que sauf intervention divine ou avancée significative de la science, ils vont pour leurs premières années habiter chez papa et maman. Parmi les 3'452 personnes décédées, 850 environ habitaient seules, « libérant » autant de logements. On estime par ailleurs à 510 le nombre de logements laissés vacants par les personnes âgées, obligées d'entrer en EMS. En ajoutant à ces nombres au gain de 1'986 logements enregistrés par le mouvement de la construction en 2015, on constate que 3'350 logements ont ainsi été mis ou remis sur le marché. Le calcul est alors vite fait : 4'605 personnes pour 3'350 logements, nous arrivons à un ration de 1.4 personnes par logement.



Alors pourquoi construire autant si ce n'est pour atteindre ce fameux nombre de 200'000 habitants de plus sur Genève et région, et sont-ils nécessaires ?

Il semble bien que notre Conseil d'Etat aime à travestir la vérité. Il nous est donc impossible de nous contenter de remarques et appréciations. Il nous faut un message clair.

Le groupe UDC refuse donc de préavisser favorablement le plan directeur cantonal.

M. Uehlinger approuve toutes les interventions, sauf la dernière. Il a constaté trop tard qu'une commission liée aux remarques aurait dû être organisée. Les prérogatives des remarques sont du ressort du Conseil administratif et sont validées par le Conseil municipal par une résolution, contrairement au plan directeur communal.

Ce dernier aura force de loi et doit être en adéquation avec le plan directeur cantonal. Concernant le déclassement de la zone de Caran d'Ache, M. Uehlinger partage l'avis de M. Calame. Dans le cadre d'une éventuelle modification de zone qui déboucherait à une zone d'aménagement avec des logements, la commune a déjà préparé un courrier qui stipule que la densité proposée lors des différents ateliers n'est pas celle que désire la commune et qu'elle est trop importante. Le plan directeur cantonal, qui ne modifie pas la zone, sursoit aux besoins qui ont été donnés pour ce type de zones. Le futur reste incertain. Concernant la mobilité, le paragraphe 1 al. 3 est plutôt vague et stipule qu'il faut que « *toutes les dispositions soient prises pour que les dessertes transports collectifs et mode douce soient assurées et pour que l'aménagement des grandes voiries routières cantonales soient adaptées à la traversée d'un centre urbain* ». Cette proposition est assez large et permet de mieux cibler la problématique et d'exprimer clairement la volonté de la commune, afin d'aboutir éventuellement à des solutions.

Selon M. Uehlinger, il est capital de travailler sereinement et non dans l'urgence, avec des mandataires compétents, pour que ce ne soit pas contre-productif. M. Uehlinger accepte que cet objet soit abordé en commission, lors d'un atelier lié au plan directeur communal.

Pour le moment, il s'agit de rester dans les lignes directrices. M. Uehlinger ne sait pas si les remarques seront lues. Il a fallu mobiliser beaucoup de ressources puisque 45 communes sont touchées. La commune de Thônex l'est peu. Les modifications, si elles sont entérinées, devront être intégrées et acceptées. Il n'y a par ailleurs aucune modification majeure qui pose problème, sauf le déclassement de la parcelle de 15'000 m² susmentionnée et éventuellement un hectare de zone 5 qui devra passer en zone agricole. M. Uehlinger estime que la demande de la commune est tout à fait raisonnable par rapport à son développement, tant au niveau des logements que des voies de transports et de mobilité, avec le CEVA qui traverse la commune. La commune a donc de bonnes chances d'être entendue. L'objet le plus important aujourd'hui est le plan directeur communal, qui permettra de défendre la vision de la commune.



M. Stark demande l'opinion du Conseil administratif sur le point 7, qui concerne la suppression du projet de la ligne de transports collectifs.

M. Uehlinger répond que le point de vue est exposé dans la délibération. Il en donne la lecture : *« la commune s'oppose à la suppression de la desserte et s'étonne de ce revirement d'engagement de l'Etat. La liaison est importante pour l'intégration des nouveaux quartiers des Communaux d'Ambilly. La suppression signalée sur le schéma général est d'ailleurs incohérente avec la fiche B02 et la carte annexe 07, qui conservent cette boucle de transports collectifs. La commune demande qu'à tout le moins, une liaison TC Nord-sud soit intégrée pour relier les quartiers du Sud de la commune aux Communaux d'Ambilly. Cet axe fort est nécessaire pour renforcer la cohésion sociale et fonctionnelle de la commune, fortement perturbée par les fractionnements que constituent les grands axes routiers Est-ouest, en particulier la route Blanche ».*

M. Decrey a entendu les messages concernant la mobilité. Il précise que le dossier va être repris et travaillé. Actuellement, le projet des Communaux d'Ambilly entraîne plusieurs blocages. En effet, des oppositions ont été formulées quant aux demandes d'autorisation déposées. Tant que ce dossier ne sera pas débloqué, il ne sera pas possible d'avancer.

Le Conseil administratif souhaiterait créer des sites propres pour les bus ainsi que des pistes cyclables, puis, finalement, favoriser la mobilité douce. Plusieurs décisions ont été prises en lien avec ces volontés. La commune travaille sur l'avenue de Thônex afin de pouvoir faire avancer ce dossier. Dès que les problèmes des Communaux d'Ambilly seront réglés, tout pourra bouger. Concernant les transports publics, un travail a été fait. La commune a toujours défendu son souhait de créer une liaison depuis les Communaux d'Ambilly jusqu'au bas de la commune et jusqu'à l'avenue Curé-Desclouds. Ces aspects sont presque acquis. Il s'agit aussi de préserver le centre de la commune, ce qui est cher à M. Singh, en demandant que le chemin Adrien-Jeandin soit passé en zone 30 et que l'Etat cède l'avenue Tronchet. L'Etat a refusé cela. Cependant, vu le rapport de la Cour des comptes qui enjoint l'Etat à céder davantage de routes cantonales aux communes, la commune va relancer le processus. L'idée est effectivement d'avoir une zone « résidentielle » entre l'avenue Tronchet, la rue de Genève, qui est un réseau secondaire, et le chemin Adrien-Jeandin. Le Conseil administratif s'engage à relancer les discussions en commissions dès que le dossier des Communaux d'Ambilly aura avancé.

M. Uehlinger prévient les commissaires de la commission de l'urbanisme que l'ordre du jour est sorti et que, lors de la prochaine séance, une discussion concernant le plan directeur communal aura lieu. Un retour des trois ateliers Caran d'Ache sera fait.

M. Uehlinger informe finalement qu'il ira défendre le cahier des charges du plan directeur communal à la commission de l'urbanisme du canton, le jeudi suivant. Il fera un retour le mardi 27 juin.

Le Président de séance passe la parole à M. Arpidone pour la lecture de la résolution (le bureau a convenu que seule la première page sera lue).

r é s o l u t i o n

- vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),



- vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT),
- vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,
- vu le plan directeur communal en cours de révision, version 3 mars 2009,
- vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,
- vu le préavis favorable de la commune de Thônex sur le projet de plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030),
- vu les diverses discussions de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, et notamment en vue d'examiner les synergies entre ce plan directeur et le communal en cours de révision,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. De préavisier favorablement le projet de plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :

points ayant soulevés des remarques :

1. concept cantonal de l'aménagement
2. schéma directeur cantonal

urbanisation

1. ajout du hameau de Villette
2. ajout du projet de densification différenciée de la zone 5
3. indication de l'adoption de la MZ

nature-paysage-agriculture

4. ajout du périmètre de déclassement de la zone à bâtir en zone agricole
5. ajout du projet de renaturation de la partie amont du Foron
6. ajout du projet de renaturation de la partie aval du Foron

mobilité

7. suppression du projet de ligne TC circulaire Annemasse-MICA-Chêne-Bourg-Gaillard
8. suppression de la voie structurante de mobilité douce depuis la route de Malagnou jusqu'au chemin du Bois-Des-Arts

*Fiches A_urbanisation*

- Fiche A03 Etendre la densification de la zone 5 par modification de zone :
- Fiche A04 Favoriser une utilisation diversifiée de la zone 5 :
- Fiche A07 Optimiser la localisation des activités :
- Fiche A08 Densifier les zones industrielles existantes et créer de nouvelles zones industrielles ou d'activités mixtes (ZDAM) :
- Fiche A11 Développer le réseau des espaces verts et publics :
- Fiche A12 Planifier les équipements d'importance cantonale
- Fiche A13 Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs :
- Fiche A14 Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages :
- Fiche A17 Mettre en œuvre les grands projets et les projets urbains prioritaires :
- Fiche A19 Consolider les centres régionaux et locaux :

Observations relatives aux annexes cartographiques des fiches A :

- Carte n°3 Espaces verts et publics :
- Carte n°4 Centralités et équipements :

Fiches B_Mobilité

- Fiche B02 Renforcer le réseau TC structurant :
- Fiche B03 Optimiser et compléter le réseau routier et autoroutier :
- Fiche B04 Mener une politique coordonnée du stationnement :

Fiches P_Grands projets

- Fiche P05 Communaux d'Ambilly :

(annexe 1 : résolution complète relative au plan directeur cantonal)

au vote :

- *la résolution est acceptée par 21 voix pour et 2 voix contre, soit à la majorité*

6. Traitement de la pétition déposée par M. Julien Lacroix : « pour avoir un point d'eau (eau potable) et des balançoires dans le parc des Marronniers à Thônex ». (rm-17-02)

M. Noël, président de séance, donne lecture du texte de la pétition munie de 20 signatures de Thônésiens :

A l'attention du conseil municipal de la commune de Thônex

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Vous trouverez ci-joint la pétition demandant à la commune de Thônex d'installer un point d'eau (eau potable) et des balançoires dans le parc des Marronniers.

En effet, ce magnifique parc communal fait la joie des enfants et des parents. Idéalement placé et sécurisé. Les habitants du quartier, le parascolaire de la commune ainsi que la crèche communale viennent régulièrement dans cet endroit pour passer un agréable moment.



Toutefois, il manque malheureusement un point d'eau (eau potable) pour que les enfants puissent se désaltérer et des balançoires.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette pétition et vous présentons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Le Président de séance informe que le bureau a, dans sa séance du 12 juin 2017, préavisé à l'unanimité au renvoi par voie de résolution de la pétition à la commission des Parcs et promenades, puis ouvre la discussion.

M. Saudan fait une déclaration pour le groupe PDC.

Un point d'eau au parc des Marronniers est souhaitable. Cet endroit étant fréquenté par de nombreux jeunes qui y viennent jouer et également par le parascolaire de l'école Marcellly. Le prix de cette nouvelle infrastructure ne devrait pas être un obstacle, vu le crédit de CHF 32'000.- accepté pour des décorations florales et le crédit proposé au vote ce soir pour les décorations de Noël.

Pour toutes ces raisons, le PDC Thônex accueille favorablement cette pétition et soutiendra son renvoi en commission Parcs et promenades.

La parole n'étant plus demandée la proposition du bureau de renvoyer cette pétition à la commission parcs, promenades, est votée :

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- vu la pétition, munie de 20 signatures de Thônésiens, demandant la mise en place d'un point d'eau (eau potable) et des balançoires dans le parc des Marronniers à Thônex, déposée le 30 mai 2017 par M. Julien Lacroix,
- attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 12 juin 2017 de renvoyer la pétition à la commission parcs, promenades, pour son traitement,

le conseil municipal

d é c i d e

1. De confirmer la décision du bureau de renvoyer la pétition demandant :
« la mise en place d'un point d'eau (eau potable) et des balançoires dans le parc des Marronniers à Thônex », à la commission des parcs, promenades pour son traitement
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

au vote :

- *la proposition du bureau est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*



7. Demande d'un crédit de CHF 125'000,- en vue du renforcement de l'éclairage et de la vidéo-surveillance de la place de Graveson. (da-17-09)

M. Marc Kilcher, maire et conseiller administratif délégué aux sports, police, militaire donne des précisions sur ces aménagements de sécurité.

M. Kilcher rappelle que, l'été précédent, la place de Graveson a été le théâtre de nombreux événements. La situation tendue avec les habitants a été apaisée durant les mois de septembre et d'octobre. Plusieurs messages critiquant les autorités avaient été relayés sur Facebook. La faible implication des autorités dans la gestion des problèmes de bruit, de sécurité et de salubrité au niveau de la place de Graveson avait été dénoncée. Au mois d'octobre, les habitants ont été invités une première fois à discuter de la situation. A cette occasion, le conseil administratif a pris une mesure concernant l'angle mort qui existait sur la place et qui a permis, durant l'été 2016, des débordements de la part des utilisateurs. La mesure concerne l'arrière de la place de Graveson, îlot de verdure, qui ne profitait en 2016 ni d'un éclairage public, ni d'une visibilité correcte pour la vidéo-surveillance déjà en place. Cet îlot de verdure était devenu un refuge de sauvageons et de petits criminels. La situation s'étant dégradée, chaque intervention débouchait sur le repli des utilisateurs dans cette zone arborisée qui rendait impossible une poursuite ou une saisie de stupéfiants. Les autorités ont donc réellement pris conscience du sérieux de la situation au mois d'octobre. Les erreurs d'aménagement n'avaient cependant pas encore été réellement appréciées. Un spécialiste en éclairage public, qui avait accompagné la commune pour les travaux sur le chemin du Bois-des-arts, a été mandaté pour identifier la manière la plus judicieuse d'installer un éclairage sur l'arrière de la place, afin de ne pas péjorer l'image générale et de ne pas altérer les CHF 3'000'000.- investis dans le réaménagement. Les conclusions du mandataire ont abouti au projet présenté ce soir. La finalité de l'exercice est d'amener l'éclairage public à l'arrière de la place et ainsi permettre que la vidéo-surveillance, installée au cours de la dernière législature, porte ses fruits. Il serait en effet possible de contrôler plus efficacement la situation si des événements malencontreux devaient survenir à nouveau à cet endroit. La vidéo-surveillance pourrait être utilisée pour retrouver les malfrats. M. Kilcher rappelle qu'au mois de mai, une série d'incendies de poubelles a été provoquée sur la place. Une intervention de la Police cantonale et une observation de 26 heures ont permis de retrouver les quatre individus à l'origine de ces feux. Cependant, un renforcement des outils sécuritaires est nécessaire sur la place de Graveson. Dès lors, M. Kilcher propose d'augmenter l'éclairage et d'appuyer la vidéo-protection déjà en place sur site. Son souhait est d'amener l'éclairage de manière esthétique et la vidéo-surveillance de la manière la plus judicieuse possible, afin de couvrir également l'autre côté de l'îlot de verdure, soit le parking Vélospot, le chemin pédestre et la voie d'accès pour les pompiers. Pour les détails, M. Kilcher renvoie à l'exposé des motifs.

Le Président de séance passe la parole à Mme Nadia Giacobino, vice-présidente, en remplacement de M. Philippe Noël, président de la commission des sports, police, militaire pour la lecture des conclusions du rapport du 11 mai 2017

Pt. 1 Place de Graveson : Amélioration de l'éclairage de la place et optimisation de la vidéosurveillance

La commission a auditionné M. François Gschwind, architecte-éclairagiste concepteur lumière ACE pour la présentation du projet. La commission a voté le soutien au Conseil administratif pour la réalisation du projet d'aménagement par 9 oui et 1 abstention.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport du 6 juin 2017

Ce dossier ayant été traité techniquement en Commission Sports, police, militaire, les commissaires, après un bref tour de table sur les opportunités, ont préavisé favorablement ce crédit d'investissement, amorti sur 20 ans, par 10 oui et 4 abstentions.

La discussion est ouverte.

M. Stark indique que l'UDC soutiendra et votera ce crédit. L'UDC est impatiente de voir les résultats et espère qu'il n'y aura plus de problèmes. Le groupe UDC regrette cependant qu'en commission des sports, police, militaire une partie des commissaires n'ait pas soutenu ce projet.

M. Stark invite ces commissaires à soutenir le projet en séance plénière, afin d'encourager le Conseil administratif à le réaliser.

Mme Giacobino fait une déclaration pour le groupe PLR.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

La vidéo-surveillance ou plus justement appelée vidéo-protection, est devenue de nos jours un instrument indispensable, que ce soit dans les domaines publics ou privés.

L'ordre du jour vous propose de voter le crédit de CHF 125'000.- pour le renforcement de l'éclairage et de la mise en place de la vidéo-surveillance sur la place de Graveson.

Cette place fait régulièrement l'objet d'actes de vandalisme, de trafics de stupéfiants et autres méfaits.

Pas plus tôt que vendredi dernier, on nous a relaté que, vers minuit, il y a eu un vol à la tire d'un sac à main d'une jeune femme, qui descendait du tram et se rendait chez elle via cette place.

En 2015, la place de Graveson a été dotée d'un éclairage intégré dans le sol. Cet éclairage est tombé en panne et sera réparé dans un avenir proche. Le fournisseur est en attente des pièces de rechange.

Actuellement, des caméras installées aux 4 angles de la place ne couvrent pas la partie centrale, ni une autre partie de cette place.

Les nouvelles mesures de sécurité prévoient une gamme de projecteurs avec une caméra à 360°, en visions nocturnes, des éléments intégrés et une teinte orangée comme sur le béton des plates-bandes.

Un mât pour la surveillance sera équipé d'un projecteur avec la possibilité de changer de couleurs et d'intensité, voire même de projeter une lumière blanche. A l'arrière, dans l'obscurité, est prévu un mât qui éclairera également la station Vélospot. Un troisième mât, avec un éclairage restreint et de couleur orangée, se trouvera du côté du banc.

Ces nouvelles caméras, une fois installées et l'éclairage renforcé, seront là pour protéger l'ordre public, pallier aux incivilités et surtout rassurer la population, afin de leur fournir et garantir la sécurité nécessaire. Ce projet correspond à nos objectifs de conseillères et conseillers municipaux, soit de mettre tout en œuvre pour la sécurité de nos concitoyens sur nos divers lieux publics.

Nous sommes parfaitement conscients que nous n'allons pas éradiquer complètement le problème, mais nous devons aller de l'avant sans tarder, raison pour laquelle le groupe PLR votera oui pour cette demande de crédit et vous prie d'en faire autant.



M. Rufener s'exprime pour les groupes Gauche sociale et VI-VE. Tout d'abord, il remarque qu'il existe une situation difficile à gérer à la place de Graveson. Ceci a déjà été relevé autour de la table. Le diagnostic qui est fait est juste. Cependant, la proposition formulée consiste uniquement à ajouter les aspects lumineux et de vidéo-surveillance. Il serait possible d'entrer dans un débat de protection de la vie privée, mais cela ne servirait à rien et M. Rufener ne va pas le faire aujourd'hui. Il va plutôt se concentrer sur l'efficacité potentielle du dispositif. Les caméras actuellement en place n'ont pas démontré leur efficacité.

Ajouter des caméras supplémentaires peut être un complément, mais ne doit pas être une fin en soi. Il s'agit d'un problème politique. Il faut donc s'y intéresser en profondeur. Il existe en effet une problématique de cohabitation et de petite délinquance. Selon les groupes Gauche sociale et VI-VE, il faut réfléchir en termes d'aménagement mais également en termes de présence humaine. En effet, il existe un dispositif composé de TSHM, de correspondants de nuit et de policiers municipaux. M. Rufener salue la décision de prolonger le service des policiers municipaux jusqu'à 2h00 en été. Il s'agit de la période où leur présence est la plus importante. Cependant, il est regrettable qu'il n'existe pas de cohérence entre ceci et le projet de crédit. Différentes étapes semblent exister, au détriment d'une vision globale. Le scepticisme règne donc au sein de des groupes Gauche sociale et VI-VE. M. Rufener rappelle en conclusion qu'il n'existe aucune garantie de l'efficacité de la vidéo-surveillance et de l'équipement lumineux. De plus, sans un renforcement d'autres aspects tels que la présence humaine, les problèmes perdureront. Les groupes Gauche sociale et VI-VE souhaitaient faire part de leur scepticisme et donnent, pour le surplus, la liberté de vote à leurs membres.

M. Zaugg fait une déclaration pour le MCG.

Le groupe MCG soutiendra bien évidemment cette demande de crédit de CHF 125'000.- car la sécurité doit être au centre des préoccupations et ce, pour les habitants résidant à proximité de la place de Graveson. Nous demandons à l'assemblée de voter ce crédit.

M. Knörr remarque que la Gauche ressort ses habituelles remarques. Les caméras de vidéo-surveillance sont posées dans les couloirs des prisons ou dans les bases militaires. Il s'agit ici de vidéo-protection. De plus, il est impossible de dire si les caméras sont efficaces. En effet, il est difficile de comptabiliser les événements évités, justement car ceux-ci n'ont pas eu lieu.

Selon M. Knörr, il ne faut pas attendre l'incendie pour poser des extincteurs. Il estime que c'est justement les groupes Gauche sociale et VI-VE qui n'ont pas de vision globale. Les caméras de vidéo-protection n'empêchent pas les crimes mais empêchent la récidive car il est possible de retrouver les auteurs. A Boston, sans les caméras, il n'aurait pas été possible de trouver qui avait posé les bombes. Il en va de même pour les attentas de Londres. Ce que les groupes Gauche sociale et VI-VE demandent, au nom de la protection de la vie privée, c'est de mettre en danger la population. De plus, à partir du moment où ces actions se déroulent dans un espace public, la question de la vie privée est discutable. M. Knörr ne suit donc absolument pas les groupes Gauche sociale et VI-VE. Le melting-pot est un échec et non les caméras.



M. Kilcher rebondit sur les propos de la Gauche sociale et de VI-VE. Les caméras ne sont pas supplémentaires, mais complémentaires. L'installation de caméras sur le devant de la place a fait basculer les problèmes sur l'arrière. Il faut donc amener ces caméras sur l'arrière également. La zone sous caméras est actuellement stabilisée et le deal de drogues se passe à l'arrière du parc, car il n'y a pas de vidéo-protection à l'heure actuelle. Cela a été confirmé par la Police cantonale et la Police municipale. Un point qui a surpris M. Kilcher est le soi-disant manque de vision globale. M. Kilcher est déçu car il estime que la vision est concertée et que, par rapport à d'autres événements auxquels la commune a été confrontée, le Conseil administratif a su anticiper en organisant notamment une réunion avant l'été, avec tout le voisinage. Les autorités ont appris des événements de l'été précédent et ont décidé de prendre les mesures nécessaires, que ce soit en termes d'effectif de police ou en termes d'investissement. En effet, ce soir, une demande de crédit est soumise au Conseil municipal afin de répondre à une demande des concitoyens. En effet, des doléances et appels à l'aide se sont retrouvés sur Facebook. M. Kilcher trouve dogmatique de répondre aux communiers que, étant contre la vidéo-surveillance, il n'est pas possible de leur venir en aide. Il constate plutôt que la Gauche sociale et VI-VE se démarquent par leur immobilisme. Il sait pertinemment que cela ne permettra pas de résoudre tous les problèmes de petite criminalité dans le quartier. Le Conseil administratif s'est cependant engagé à répondre aux demandes des citoyens. Les habitants de ce quartier ont demandé de l'aide et ont d'ailleurs donné les pistes de l'éclairage et de la vidéo-surveillance. M. Kilcher considère que c'est le devoir de la commune de prendre les mesures d'accompagnement qu'elle peut prendre pour stabiliser la situation. Evidemment, cela ne se substituera pas au travail et aux prérogatives de la Police cantonale. Il relève qu'à la lecture du procès-verbal de la séance, il sera clair qu'un seul groupe ne souhaite pas participer à l'effort collectif sur cette zone, alors qu'il a tendance à l'utiliser dans ses campagnes électorales, en la désignant comme une zone de précarisation qui nécessite plus de moyens et d'appui. Ce soir, la possibilité est offerte de répondre à une demande des habitants du quartier, qui veulent plus de sécurité. M. Kilcher constate que la Gauche sociale et VI-VE préfèrent l'immobilisme aux premières mesures proposées. Il indique ensuite que d'autres mesures complémentaires seront proposées, lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

M. Arpidone revient sur l'aspect de protection de la vie privée. Il rappelle qu'il s'agit de caméras passives et non actives. Personne ne surveille en temps réel ce qu'il se passe dans la rue. Ces dérives ont lieu dans certains pays, où les images des caméras de surveillance sont diffusées sur les chaînes de télévision. Il estime également que tout le monde renonce à sa vie privée en ayant un smartphone, en utilisant un GPS, Gmail ou Google. Il n'existe plus de vie privée, à moins de vivre reclus dans une caverne dans le canton d'Uri.

Concernant l'efficacité des caméras, M. Arpidone ne partage pas le point de vue de M. Knörr. Il estime que l'efficacité est tout à fait mesurable. En effet, les autorités de Gaillard ont pu remarquer que plus aucun véhicule n'était brûlé depuis l'installation des caméras, alors que le problème était récurrent auparavant. Il est possible de quantifier ce qu'il se passait avant et de le comparer à la situation postérieure. Les statistiques prouvent que les incivilités baissent. Une partie du problème va peut-être être déplacée ailleurs mais il sera suffisamment tôt pour se poser la question de la vidéo-surveillance à ce moment.



M. Rufener souhaite clarifier ses propos. En premier lieu, les groupes Gauche sociale et VI-VE ne sont pas dans l'opposition mais souhaitaient exprimer un scepticisme. C'est la moindre des choses que de l'entendre. La posture de M. Knörr, qui estime qu'une certaine position doit être adoptée et que le groupe doit changer d'avis, n'est pas digne d'un hémicycle où chacun est libre d'avoir son opinion. Il est ensuite important de préciser que ce n'est pas une opposition de forme et que M. Rufener n'a pas parlé, contrairement à d'autres intervenants, des aspects relatifs à la protection de la vie privée. Seul un manque de vision globale concernant l'usage de la place a été dénoncé.

Les groupes Gauche sociale et VI-VE se réjouissent cependant que des mesures complémentaires soient prévus. Celles-ci seront suivies avec attention. M. Arpidone souhaitait seulement dire que les caméras ne devaient pas être une fin en soi mais devaient être accompagnées d'autres mesures sécuritaires. La posture des groupes Gauche sociale et VI-VE a été vue de manière très frontale alors que seul un certain scepticisme était exprimé. M. Rufener rappelle que les membres auront la liberté de vote.

Mme Gregori demande dans quel délai se feraient les travaux si le crédit venait à être accepté.

M. Kilcher répond que les travaux ne pourraient pas être réalisés durant l'été. En effet, vu le délai référendaire et la mise en place nécessaire, les travaux pourraient être menés pour la fin de l'année.

M. Germann ajoute qu'à titre personnel, il ne prétend pas qu'un complément du dispositif de surveillance soit inutile. Cela améliorerait probablement la sécurité de la place. Cependant, M. Germann estime que la sécurisation de la place est avant tout une question de coordination des différents services que sont la Police cantonale, la Police municipale, les correspondants de nuits et les TSHM. Il est important de ne pas négliger ces points et de concentrer l'action sur la prévention et la présence des intervenants sur le terrain. M. Germann s'abstiendra au vote, afin de donner ce message-ci.

M. Knörr remarque que ses préopinants veulent que la commune adopte une vision globale. Il rappelle que le Conseil administratif a décidé de faire intervenir les APM les vendredis et samedis soir, jusqu'à 2h00, ce qui sera très bénéfique. Il s'agit en effet d'un moyen mis à la disposition de la commune. Selon M. Knörr, le fait que la Police cantonale soit organisée en silos ne doit pas être négligé. Le silo « police de proximité » de la Police cantonale arrête de travailler à 23h00 car il a été décidé qu'après cet horaire il ne s'agissait plus de police de proximité mais de police secours. Avant cette réorganisation, 750 à 800 gendarmes intervenaient au 117. Aujourd'hui, seuls les 300 gendarmes du silo « police secours » peuvent intervenir. Dès lors, la commune emploie des moyens humains et financiers pour suppléer à des carences cantonales. Pour avoir réellement une vision globale, il faudrait argumenter pour que la police de proximité continue à faire de la proximité et pas du secours. L'éventuel armement des APM est une question subsidiaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président de séance passe la parole à M. Stark, pour la lecture de la résolution.

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- attendu que lors de son réaménagement en 2015 la place de Graveson a été équipée d'un éclairage d'ambiance et de 4 caméras de contrôle situées aux angles des deux bâtiments bordant la place,
- attendu qu'il a été constaté, ces deux dernières années, de nombreuses incivilités et nuisances qui perturbent le bon usage des lieux et la tranquillité du voisinage,
- attendu qu'il convient que la population puisse se réapproprier, en toute sécurité, cet espace actuellement sur-occupé par des regroupements d'individus perturbants en période nocturne,
- vu que de nombreuses zones ne sont pas couvertes par les caméras de surveillance, soit par des obstacles végétaux ou de bacs existants qui rendent inefficaces les mesures mises en place,
- vu l'étude effectuée par un architecte éclairagiste et d'un ingénieur qui propose la mise en place de 3 mâts qui permettraient d'éclairer les secteurs obscurs ainsi que la zone de la fontaine,
- vu l'exposé des motifs du service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission des sports, police, militaire du 11 mai 2017,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 6 juin 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 125'000,- en vue du renforcement de l'éclairage et de la vidéo-surveillance de la place de Graveson.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 125'000,- au moyen de 20 annuités qui figureront sous la rubrique n°33.331 du budget de fonctionnement de 2018 à 2037.

M. Roth remarque que, sur son texte, il est écrit « 3 mâts » alors que M. Stark a lu « 4 mâts ».

Le Président de séance indique qu'il s'agit bien de 3 mâts. La correction doit être faite dans les documents reçus par certains commissaires.

au vote :

- *la demande de crédit est acceptée par 20 voix pour et 3 abstentions, soit à la majorité*



8. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 46'000, en vue de l'acquisition de décorations de Noël pour les avenues Adrien-Jeandin et Tronchet et le renouvellement des décorations de la place du Chêne-Vert.
(da-17-10)

M. Marc Kilcher, maire et conseiller administratif délégué aux parcs, promenades donne des précisions sur ces nouvelles décorations.

M. Kilcher informe que l'éclairage sur la place du Chêne-Vert est le même depuis 20 ans. Il propose donc de remplacer cet éclairage de Noël et de commencer par un système alterné, qui consisterait à utiliser le nouvel éclairage durant l'hiver 2017-2018 et à être attentifs aux réactions des concitoyens pour, éventuellement, réutiliser l'ancien éclairage ensuite. Lors de la préparation du dossier, il a également fallu prendre en considération le fait que l'avenue Adrien-Jeandin est un axe que la commune essaie de valoriser. L'avenue est utilisée pour le défilé de la fête des écoles, par exemple. Un des souhaits de la commune est de créer une dynamique entre l'avenue Tronchet et l'avenue Adrien-Jeandin et de couper les accès historiques dont fait partie la décoration mise en place pour les communes des Trois-Chêne, le long de la rue de Genève. L'idée est de proposer une décoration thônésienne, sur l'allée principale et son prolongement, donc sur l'avenue de Tronchet. Les deux projets sont présentés ce soir. Le premier concerne l'éclairage sur la place du Chêne-Vert et le second concerne l'avenue Adrien-Jeandin et l'avenue Tronchet. Le budget est conséquent, puisque les raccordements devront être faits au niveau des SIG. De plus, les prises électriques qui devront être installées sur les lampadaires de l'avenue Adrien-Jeandin nécessitent un investissement des SIG. La commune offrira à l'avenir la possibilité de changer à nouveau l'éclairage si le Conseil municipal ou ses successeurs le souhaitent.

M. Alain Nicolet, président de la commission des parcs, promenades, donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 1^{er} juin 2017

Notre commission a repris un thème cher aux membres du Conseil Municipal, en étudiant un projet présenté par le service des espaces verts, à savoir, la modernisation et l'extension des décorations de Noël.

Le premier projet proposé concerne le site du Chêne-Vert et le second, l'axe Adrien-Jeandin et l'avenue Tronchet.

Les propositions suivantes sont soumises au vote :

1. *Des lampions multi-couleurs à illumination scintillante au Chêne-Vert ;
Au vote, la proposition est acceptée à l'unanimité.*
2. *Des lampions à Adrien-Jeandin et Tronchet pour autant qu'on ait l'autorisation pour l'illumination ;
Au vote, la proposition est refusée par 5 non, 3 oui et 1 abstention.*
3. *Des brindilles à Adrien-Jeandin et Tronchet ;
Au vote, la proposition est acceptée par 6 oui et 3 abstentions.*

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, le Président de séance passe la parole à M. Singh, pour la lecture de la résolution.

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- attendu que les décorations de Noël actuelles datent, pour certaines, de plus de 20 ans et qu'il convient de les moderniser,
- attendu que la rue de Genève est déjà illuminée et que l'axe nord-sud de la commune mérite d'être souligné,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service des espaces-verts, concernant l'installation de brindilles LED sur les candélabres des avenues Adrien-Jeandin et Tronchet et le renouvellement des décorations de la place du Chêne-Vert par des lampions lumineux,
- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades, lors de sa séance du 1^{er} juin 2017,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

1. d'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 46'000,- sous la rubrique n°35.100.313.40, pour l'acquisition d'équipement électrique LED de Noël pour l'axe nord-sud de la commune (av. Adrien-Jeandin - av. Tronchet) et le renouvellement des décorations de la place du Chêne-Vert.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

au vote :

- *la demande de crédit budgétaire supplémentaire est acceptée par 22 voix pour et 1 abstention, soit à la majorité*

9. Modification du règlement d'attribution du mérite Thônésien. (rm-17-03)

M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif délégué aux finances donne des précisions sur ce nouveau règlement.

M. Uehlinger relève que, quelques jours avant son attribution, le mérite Thônésien donnait un appel d'air et tout le monde se demandait à qui le prix allait être attribué. Certains avaient peur que le niveau de ce mérite soit revu à la baisse. M. Uehlinger remarque qu'il était peut-être important de ne plus procéder systématiquement à des relances mais de laisser l'opportunité à chaque individu de se prononcer, en fonction d'éléments qui surviendraient au cours du temps. Ces éléments pourraient être transmis à la commission, qui prendrait ensuite sa décision en connaissance de cause.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances donne lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 juin 2017.

M. Calame informe que le règlement ainsi modifié a été préavisé favorablement par 13 oui et 1 abstention.



La discussion est ouverte.

M. Stark informe que l'UDC votera favorablement cette modification cosmétique du règlement d'attribution du mérite Thônésien.

M. Arpidone fait une déclaration pour l'Entente.

Ce sujet ayant été déjà traité lors de la séance du Conseil municipal du 20 décembre 2016 (retour du projet de motion en commission finances accepté à l'unanimité) et lors de ladite Commission des finances du 6 juin dernier avec à la clef une acceptation de la motion par 13 voix pour et une abstention du texte dans sa version brute soit sans amendement, il n'y a donc pas lieu de faire trainer le débat en longueur en rappelant l'entier des tenants et aboutissants de cette mesure.

Comme expliqué précédemment, ce texte n'a d'autre but que de supprimer l'automatisme d'une attribution annuelle en privilégiant la qualité d'un dossier qui mériterait qu'on s'y attarde. En clair ce n'est plus l'offre qui crée la demande mais la demande qui crée l'offre.

Nous prenons bonne note et appuyons la demande exprimée en commission d'informer la population via le journal le Chênois et sur le site internet de la Commune de ce changement de modus operandi.

L'Entente votera cette motion et vous recommande d'en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, le Président de séance passe la parole à Mme Gregori, pour la lecture de la résolution.

r é s o l u t i o n

- vu le projet de motion déposé par M. Andrew Arpidone, conseiller municipal lors de la séance du 20 décembre 2016 et renvoyée en commission des finances,
- considérant que le mérite Thônésien doit échoir à des personnes méritantes et que l'absence de cohérence par un appel à candidature annuel,
- vu le préavis de la commission des finances du 6 juin 2017,

le conseil municipal

d é c i d e

1. de modifier le règlement d'attribution du mérite Thônésien comme suit :
(voir annexe 2)

au vote :

- *la modification du règlement du mérite Thônésien est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*

10. Projets de délibération.

Aucun projet n'a été déposé dans le délai légal.



11. Projet de motion déposé par Mme Heidi Tercier, MM. Philippe Noël, Adrien Rufener et Bruno Da Silva, ayant comme intitulé : « *développons des potagers urbains à Thônex, dans le but de faire pousser fruits, légumes et liens sociaux* ». (mm-17-04)

M. Rufener donne lecture du texte de la motion :

exposé des motifs :

La Nature revêt une importance fondamentale pour l'être humain et pourtant on a que trop tendance à l'oublier dans notre monde. La raison principale de ce phénomène est que le contact avec le milieu naturel se perd souvent dans la vie urbaine et l'on ne sait plus vraiment reconnaître les essences des arbres, les noms de fleurs et des petits fruits.

La pratique du jardinage de proximité est un moyen de retrouver ce contact, donc de se ressourcer d'une manière simple et efficace. C'est aussi une façon de produire facilement quelques fruits et légumes (en appliquant les principes de la Charte des Jardins) qui améliorent l'ordinaire et développent l'estime de soi. C'est enfin l'occasion de rencontrer d'autres gens et de s'enrichir dans l'échange en développant des contacts avec ses voisins lorsque les potagers (plantages) sont situés à proximité des immeubles.

A Thônex nous connaissons déjà une expérience de potagers urbains, puisqu'il existe depuis 2011-2012 - à l'initiative du Conseil administratif - une première parcelle qui s'est développée avec succès à Marcelly (entre le chemin des Deux-Communes et l'école). Nous pensons qu'il est temps d'étendre cette expérience à d'autres endroits de la commune (qu'il convient d'identifier) où les besoins de jardinage et de relations de voisinage sont tout aussi appréciées. Pour réaliser ce type de projets, il faut bien sûr combiner le souhait des habitants, la bienveillance des propriétaires et une attitude proactive de la commune, soucieuse du bien commun et de la qualité de vie de ses habitants. Ce projet s'inscrit dans la perspective des autorités communales qui ont affiché leur intention d'encourager les mesures pour sauvegarder la biodiversité sur notre territoire, ainsi que les actions participatives associant les habitants dans le cadre des mesures Agenda 21 (cf : *Thônex sur la voie du développement durable*, plaquette publiée en 2015)

Cette motion souhaite apporter un signal d'encouragement à celles et ceux qui veulent développer des projets de proximité en lien avec la Nature dans la vie quotidienne des quartiers au nom du bien-vivre à Thônex. C'est dans cet esprit que nous vous invitons à soutenir cette motion sur l'encouragement à la réalisation de potagers urbains.

Philippe Noël, Heidi Tercier, Adrien Rufener, Bruno Da Silva

texte de la motion :

considérant ;

- le succès rencontré par l'agriculture urbaine à travers le monde (cf le film *Demain* : <https://www.demain-lefilm.com>), ainsi que les expériences de jardins collectifs et de potagers urbains (plantages urbains) en de nombreux endroits à Genève,



- le succès représenté à Thônex par le potager urbain « Les amis de Thônex » (situé entre le chemin des Deux-Communes et l'école Marcelly),
- l'encouragement à la création de plantages urbains qui a été retenu comme un objectif dans le plan directeur cantonal 2030,
- la volonté de la commune d'encourager les mesures pour sauvegarder la biodiversité sur son territoire, en promouvant notamment des actions participatives associant les habitants et le renforcement des mesures Agenda 21 (cf : *Thônex sur la voie du développement durable*, plaquette publiée en 2015),
- la volonté de la commune de développer des actions favorisant l'intégration et la cohésion sociale,
- ainsi que la révision actuelle du PDCom de Thônex,

le conseil municipal

d e m a n d e
au conseil administratif

1. D'étudier en lien avec la commission *Urbanisme, Environnement, Développement durable et Agenda 21* le développement de potagers urbains et jardins collectifs dans les lieux où cela peut être possible (et notamment sur les pelouses stériles à proximité des immeubles).
2. De prendre les contacts nécessaires avec les propriétaires immobiliers, les habitants des quartiers concernés et les associations intéressées.

La discussion est ouverte :

Mme Tercier fait une déclaration concernant la motion.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Depuis que j'ai vu le film Demain, je rêve d'avoir des jardins urbains à Thônex. Ces jardins seraient un magnifique complément au potager urbain « les amis de Thônex », qui rencontre un vif succès. Tous les jours, je vois des gens heureux s'affairer dans ce potager.

A l'heure de la densification de Thônex, ces petites parcelles cultivées seraient les bienvenues et je suis convaincue que l'engouement sera fort car le jardinage urbain répond à une envie des citadins de cultiver en ville et produire eux-mêmes leurs légumes. Il a une visée également écologique, en privilégiant traitements naturels ou la permaculture.

En plus, ces petits espaces verts répondent à un besoin de recréer du lien avec la terre comme avec les voisins. Nos jeunes Thônésiens peuvent également voir comment faire pousser fruits et légumes.

Pour ces raisons, je souhaiterais que le Conseil administratif étudie ce projet de motion et je le remercie d'ores et déjà pour le temps investi.



M. Rufener complète son intervention et fait une déclaration pour les groupes Gauche Sociale et VI-VE, qui apporteront leur soutien à la motion. M. Rufener rappelle l'importance de cette démarche qui est présente dans différents documents de référence pour des réflexions urbanistiques et d'aménagement ainsi que pour des réflexions concernant la nature en ville. Ces projets peuvent sembler de petite importance mais permettent de se réapproprier l'espace public et de favoriser les relations de voisinage. Ces deux raisons poussent les groupes Gauche Sociale et VI-VE à soutenir le projet.

M. Knörr lit une déclaration concernant la motion pour le groupe UDC.

Tout d'abord, le groupe UDC tient à saluer l'ouverture d'esprit des initiants de cette motion car ils ont proposé à l'ensemble des couleurs politiques de s'associer à leur démarche.

Le groupe UDC ne s'est toutefois pas joint à cette motion. Pourquoi ? Indépendamment du fait que nous ne sommes pas particulièrement friands de métaux lourds, nous avons en effet estimé que notre commune, avec la création d'un potager urbain proche de l'école de Marcellly, avait déjà fourni l'impulsion nécessaire pour que vive et se répande cette expérience.

Il appartient maintenant aux particuliers et aux entités privées de prendre le relais et de s'investir, si elles le désirent.

La création du potager urbain entre l'école de Marcellly et le chemin des Deux-Communes représente certes un coût anecdotique mais il a quand même nécessité, pour sa création et son lancement, un engagement de moyens humains et matériels. Nous nous posons la question de savoir ce que serait devenu ce potager sans l'encadrement et la bienveillance soutenus dont il a bénéficié de la part de la commune

Selon nous, la création d'autres potagers avec le concours de la commune, mise à disposition ou non de terrains et le partage de ces terrains en parcelles risquent fort d'amener leurs lots de mécontents et de conflits, que, fatalement, nous nous verrions obligés d'arbitrer.

Le groupe UDC ne soutiendra pas cette motion.

M. Uehlinger rappelle qu'il avait initié le projet du potager à l'école de Marcellly et l'avait fait inscrire dans les remarques du plan directeur communal. Dès lors, il ne voit évidemment aucune objection à faire de telles démarches. Cependant, une bonne volonté sera nécessaire de la part d'entités privées, essentiellement de régies, puisque des parcelles privées devront être utilisées pour mener à bien le projet.

La parole n'étant plus demandée, le Président de séance procède au vote :

au vote :

- *la motion est acceptée par 19 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, soit à la majorité.*



12. Propositions du Conseil administratif

12.1. M. Pascal Uehlinger, conseiller administratif

M. Uehlinger souhaite aborder une problématique qui a été soumise au Conseil administratif. L'autorisation de construire pour l'extension de la mairie devrait bientôt être octroyée. De plus, les négociations pour obtenir l'autorisation de réaliser le bâtiment Fortuna arrivent à bout touchant. Pour ce dernier objet, l'autorisation de construire a déjà été obtenue. M. Uehlinger explique que les travaux à l'intérieur du corps principal de la mairie, qui est classé, vont demander un déplacement du personnel. Dès lors, les travaux pourront se faire en parallèle, ce qui demandera la location de beaucoup de containers sur la zone de la villa Minazzi, qui a été démolie et dont le terrain est actuellement en cours d'aplanissement. Le Conseil administratif souhaitait tout d'abord demander au Conseil municipal, lors de la présente séance ou lors de celle de septembre, l'octroi d'un crédit pour la location des containers. Cependant, lors d'une discussion informelle avec le Service de surveillance des communes, il a été soulevé que la location était un investissement éphémère qui devra être amorti sur une longue période. Le Service de surveillance des communes préférerait voir cette demande apparaître sous le jour de travaux spéciaux, dans les budgets 2018 et 2019, plutôt que sous la forme d'un crédit d'investissement pour locaux administratifs, alors que ces locaux sont éphémères et ne subsisteront que 12 mois pour une partie et 24 mois pour l'autre. Le Conseil administratif ne voit pas de problème à faire figurer les sommes engagées dans les postes « travaux spéciaux » des budgets 2018 et 2019. Cependant, certains engagements financiers devront être pris durant l'automne 2017, vu le calendrier des travaux. M. Uehlinger demande donc aux Conseillers municipaux s'ils ne voient pas d'objections à ce que le Conseil administratif engage une partie de la somme nécessaire et la fasse figurer ensuite sous la forme de travaux spéciaux dans les budgets 2018 et 2019. Si le Conseil municipal préfère disposer d'un crédit d'investissement, le Conseil administratif en présentera un au mois de septembre. Cependant, cela irait à l'encontre de la volonté du Service de surveillance des communes. M. Uehlinger précise ensuite que le montant total en question est de CHF 900'000.-. CHF 300'000.- ont déjà été engagés pour les travaux de terrassement. Dès lors, CHF 300'000.- figureraient respectivement dans les travaux spéciaux des budgets 2018 et 2019.

M. Calame pense que la proposition de passer les frais en question en crédit budgétaire est plus judicieuse, plus simple et moins formaliste. Cela éviterait des lourdeurs administratives superflues.

M. Uehlinger souhaiterait que le Président de séance procède à un vote de principe.

M. Stark imagine que les trois Conseillers administratifs se sont concertés sur la question. Cependant, ce sujet ne semble pas être dans l'ordre du jour et le Conseil administratif demande tout de même un vote de principe. M. Stark demande si cela est faisable juridiquement, au regard du règlement du Conseil municipal.



M. Kilcher avoue que la rubrique « propositions du Conseil administratif » n'a pas été souvent utilisée. Cependant, elle n'en demeure pas moins dans le cadre du règlement du Conseil municipal et dans le cadre de l'agenda du Conseil municipal. Il est souvent reproché au Conseil administratif d'être trop formaliste. Pour une fois, un sujet de discussion est proposé directement en séance plénière et est soumis à un vote de principe. Cette procédure est bien entendu en accord avec le règlement du Conseil municipal.

Le Président de séance résume la demande du Conseil administratif, qui souhaiterait pouvoir insérer dans les budgets de fonctionnement 2018 et 2019, sous la rubrique travaux spéciaux, les investissements liés à la location et à la réalisation des pavillons provisoires nécessaires pour déplacer le personnel pendant les 24 mois des travaux d'extension de la mairie, de construction de la villa Fortuna et du réaménagement de l'intérieur de la mairie, objet pour lequel un crédit a déjà été voté.

M. Kilcher précise qu'une rentrée spéciale est prévue puisque les institutions de la Petite-Enfance de Thônex vont verser dans la semaine un retour de CHF 280'000.- à la commune. Cela couvrira donc approximativement une année d'investissements supplémentaires au niveau du budget.

Le Président de séance procède à un vote de principe.

au vote :

- *la proposition est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.*

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal.

13. Questions écrites

Le Président de séance informe qu'il n'y a pas de question en suspens et qu'il n'y a pas de nouvelle question au Conseil administratif.

14. Propositions individuelles et questions

14.1. Démission de Mme Tomassi

Mme Tomassi fait une déclaration.

*Monsieur le Président de séance,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,*

Comme vous l'avez appris lors du Conseil municipal du 11 avril 2017, présidé par M. Zaugg, j'ai donné ma démission pour le 31 août prochain. L'air du large étant le plus fort, je vais larguer les amarres et faire, de temps en temps, quelques infidélités à la ville de Thônex pour une belle méditerranéenne.

Ayant passé 17 années autour de cette table avec une Conseillère et différents Conseillers administratifs, des Conseillères et Conseillers municipaux, dont certain disparus hélas trop tôt, j'ai éprouvé beaucoup de plaisir à travailler des années avec tous et ai pu apprécier les valeurs de chacune et chacun.



J'ai également eu l'honneur d'accéder à la fonction de Présidente du Conseil municipal et de première citoyenne de la ville de Thônex, ce qui a été pour moi une expérience intéressante et enrichissante. Je remercie M. Philippe Decrey et les membres de mon parti, le PDC, ainsi que M. Philippe Guex, secrétaire général et Mme Véronique Psarofaghis pour le magnifique travail de préparation des séances.

Un grand merci également à M. Zeder et M. Fortuna, secrétaires généraux adjoints, ainsi qu'à toutes les personnes œuvrant pour le bien de notre commune et la sécurité des citoyens.

Je souhaite à toutes et à tous une très bonne fin de législature et à la nouvelle Présidente une très agréable et intéressante année.

[Applaudissements nourris]

14.2. Démission de M. Roth

M. Roth fait une déclaration.

*Mesdames,
Messieurs,
Chers Collègues,*

C'est la dernière fois que j'aurai siégé parmi vous après 12 années d'activité pendant lesquelles la Ville de Thônex s'est dotée d'infrastructures, insuffisantes à l'époque, bientôt à l'avant-garde en tenant compte de tous les crédits importants votés récemment.

Je quitte ce Conseil avec effet au 30 juin 2017, mais garderai mon mandat auprès de la Fondation en faveur de la Jeunesse de Thônex jusqu'à nouvel avis.

J'ai toujours essayé d'être correct vis-à-vis de mes Collègues des autres partis en les respectant, même si je ne partageais pas forcément leurs opinions. Avec la plupart d'entre eux j'ai eu des échanges très positifs, et les discussions autour de divergences ont représenté un enrichissement et ont souvent abouti à de meilleures décisions.

Je pars donc avec le cœur léger et suis reconnaissant pour la possibilité qui m'a été donnée de m'engager pour ma commune.

A présent, j'aspire à un peu plus de disponibilité vis-à-vis de ma famille et trouve le moment idéal pour passer la main aux jeunes qui ne manquent pas au sein de notre groupe.

A Madame Danielle Oppliger qui va me succéder je souhaite beaucoup de satisfactions dans sa nouvelle charge.

En m'inspirant de la devise : servir et disparaître, je vous dis au revoir !

Vive Thônex, vive Genève, vive la Suisse !

[Applaudissements nourris]



14.3. Déplacement de la police municipale dans les locaux des pompiers

M. Camuglia a une proposition. Suite à la démolition de la villa Minazzi, afin d'assurer de bonnes conditions de travail et au vu de la durée, qui risque d'être longue, et de la diminution des effectifs des pompiers, M. Camuglia propose que la Police municipale puisse disposer de locaux propres et adéquats au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers, au lieu d'être déplacée dans des containers.

M. Kilcher admet que les locaux de la Police municipale sont plutôt restreints. La Police municipale doit les partager depuis plusieurs années avec d'autres services de la commune, ce qui rend la situation difficile, surtout en été. Cependant, avec les aménagements prévus tant dans le cadre de la villa Minazzi que dans le cadre de la villa Fortuna, le transfert des effectifs sera réalisé. Le déplacement de la Police municipale, qui comprend entre autres un guichet et une infrastructure informatique, serait complexe et il n'est donc pas envisageable de procéder à un troisième déplacement. M. Kilcher explique ensuite que les locaux des pompiers sont utilisés par les pompiers. Concernant les douches, les agents de la Police municipale qui le souhaitent peuvent d'ores et déjà utiliser les douches des locaux des pompiers. En effet, suite à la démolition de la villa Minazzi, les agents de la Police municipale n'avaient plus la possibilité de se doucher. Un accord a été trouvé avec le commandant de la compagnie des pompiers.

La question de M. Camuglia concernait en effet les vestiaires, les douches et éventuellement la cuisine qui se trouve dans les locaux des pompiers.

M. Kilcher explique que la Police municipale a une contrainte que les autres services n'ont pas. En effet, les agents ont beaucoup de vêtements et de matériel qui vont de pair avec leur fonction. Des casiers sont donc nécessaires. Cependant, M. Kilcher explique que des aménagements ont été faits suite à la destruction de la villa Minazzi. En effet, un container permet aujourd'hui aux agents d'avoir des casiers. Un second leur permet de s'organiser. De plus, le transfert de la Police municipale aura lieu très bientôt. Concernant la cuisine, M. Kilcher pense qu'il serait disproportionné par rapport aux autres services de la commune que de proposer un tel aménagement aux agents. M. Kilcher rappelle que les agents qui le souhaitent peuvent aller se doucher dans les locaux des pompiers.

M. Decrey ajoute qu'initialement, les douches étaient prévues à la villa Héron. En effet, des douches se trouvent dans le sous-sol du bâtiment et les agents peuvent s'y doucher. La problématique restait cependant entière pour les femmes. Dès lors, un accord a été trouvé avec le commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers et les femmes peuvent utiliser les douches mises à disposition des femmes de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le Conseil administratif est donc attentif aux problématiques et, dans les futurs containers qui seront mis en place, les agents de la Police municipale auront un vestiaire, des bureaux et un lieu pour se doucher. Le Conseil administratif a fait le nécessaire pour que les agents soient à l'aise et aient des bureaux adéquats à leur fonction.



14.4. Restaurants scolaires

M. Stark rappelle qu'un vote avait eu lieu pour le réaménagement des cuisines scolaires. Il demande si ces cuisines scolaires seront suffisantes compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves annoncée préalablement par M. Uehlinger.

M. Uehlinger a uniquement parlé du financement de l'aménagement de deux classes et pas des cuisines scolaires.

M. Kilcher explique que la problématique du restaurant scolaire est spécifique à l'école de Marcelly. En effet, le hall sera utilisé pour créer une salle destinée aux plus petits. M. Kilcher explique ensuite que l'augmentation des effectifs aura probablement un impact sur la fréquentation des restaurants scolaires. Cependant, tous les nouveaux élèves ne s'inscriront probablement pas audit restaurant. De plus, la problématique se situerait principalement au niveau des élèves des classes enfantines. Dès lors, le problème est réduit. De plus, dans l'augmentation prévue, une classe supplémentaire ouvrira ses portes à l'école Adrien-Jeandin. Un autre restaurant scolaire sera alors impacté.

14.5. Diminution de poubelles

M. Stark constate une diminution des poubelles sur le domaine public. Une installation de poubelles en nombre suffisant avait été ordonnée par un précédent Conseiller administratif. Le but était d'éviter que les passants ne jettent leurs déchets sur le sol.

M. Kilcher répond que les poubelles ont été remplacées mais le nombre est resté le même. Il ne sait pas d'où provient la statistique de M. Stark mais il invite ce dernier à la lui transmettre afin de la faire vérifier par le service de la voirie.

14.6. Promenade des oiseaux

M. Stark informe qu'un précédent Conseiller administratif avait prévu que le service d'entretien de la commune se rende épisodiquement à la Promenade des oiseaux. Ce chemin est certes privé mais situé à côté de la route de Jussy et du chemin des Deux-Communes, qui donnent accès à une école publique. M. Stark se demande ce qu'il en est actuellement de cet entretien.

M. Kilcher répond qu'il n'y a eu aucune modification. Aucune instruction n'a été donnée aux services de la voirie ou des espaces-verts au sujet d'une couverture du passage qui mène à l'école. Les ressources sont prioritairement consacrées aux chemins publics. S'il reste du temps, certains travaux peuvent être réalisés sur des fonds privés. La Promenade des oiseaux est un chemin privé à usage public, à l'instar du chemin des Piverts, et n'est donc pas prioritaire.

M. Stark rétorque qu'un entretien épisodique doit cependant être prévu puisqu'il s'agit d'un lieu de passage, qui comprend des containers et des poubelles.

M. Kilcher rappelle qu'il s'agit d'un chemin privé. La diligence des propriétaires doit être gérée par la régie.



14.7. Association La Bulle

M. Rufener présente l'association La Bulle, qui a été créée il y a plus d'une année. Cette association regroupe principalement des jeunes, mais s'étend de plus en plus. Elle concerne les Trois-Chêne et souhaiterait pouvoir utiliser l'ancienne maison du garde-barrière de Chêne-Bourg. Cette maison se trouve le long de la future Voie verte, après la gare de Chêne-Bourg. Elle est inoccupée depuis des années et appartient à l'Etat. L'association a proposé à l'Etat un concept de gestion qui a intéressé différents services. En effet, le concept intègre des composantes culturelles et une volonté de créer un espace de mutualisation de création artistique. Des artistes des Trois-Chêne pourraient se rencontrer et travailler ensemble. Il existe aussi une volonté de création de potagers urbains. Finalement, il existe aussi une vocation sociale puisque les communiens des différentes communes pourraient se rencontrer. Le projet est intéressant puisqu'il n'a aucun coût pour les communes alors même que l'apport en termes de vie de quartier est certain. Le projet de concept a été soumis au Conseiller d'Etat, M. Dal Busco. L'association a demandé à certains Conseillers municipaux des Trois-Chêne de relayer une lettre de soutien qui sera adressée au Conseiller d'Etat. M. Rufener invite les Conseillers municipaux à la signer. D'autres associations ont déjà pris position et ont soutenu le projet. La Bulle est donc déjà bien intégrée dans le réseau associatif existant. M. Rufener estime que la commune a intérêt à apporter son soutien à ce projet intéressant et à l'exprimer auprès de l'Office des bâtiments et du magistrat de tutelle. M. Rufener ajoute que deux représentants de l'association sont présents et pourront faire lire et signer la lettre aux intéressés.

M. Decrey signale que la lettre a tout d'abord été transmise aux trois Conseils administratifs des communes des Trois-Chêne. L'association demandait un soutien et les trois Conseils administratifs lui ont suggéré de s'adresser à 3 Chêne Culture, entité qui gère la culture au niveau des trois communes. En effet, les communes ne voulaient pas s'impliquer elle-même dans l'association puisque 3 Chêne Culture s'occupe justement de gérer les projets culturels sur les Trois-Chêne. L'association peut donc prendre contact avec 3 Chêne Culture et présenter un projet qui sera discuté en comité.

Le Président de séance indique que l'assemblée générale de 3 Chêne Culture a lieu le lendemain.

14.8. Bloc de béton à hauteur de la douane de Moillesulaz

M. Calame a constaté qu'il y a 5 ou 6 semaines, un objet de signalisation routière a été déplacé au milieu de la route, à hauteur de la douane de Moillesulaz.

Au bout de quelques jours, la présence de cet objet a été signalée par un trioplan et des connes. Depuis, l'objet est toujours au milieu de la chaussée. Il s'agit d'un bloc de béton d'environ un mètre de diamètre et 40 centimètres de haut. A priori, la voirie cantonale n'a pas fait le nécessaire pour le remettre à sa bonne place. Ceci est problématique pour les cyclistes car, l'espace entre cet objet et le trottoir permet juste à un bus de passer mais ne permet pas à un vélo et à une voiture individuelle de passer simultanément.



M. Calame n'aimerait pas qu'un accident se produise. Il demande au Conseil administratif d'agir auprès de la voirie cantonale afin que ce bloc de béton soit remis à sa place. Il est normal que cela ne soit pas fait directement. Cependant, le bloc de béton est sur la chaussée depuis 5 semaines au moins.

Le Président de séance lève la séance à 22h40.

Le vice-président
président de séance

Le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Philippe Guex

annexe 1 : plan directeur cantonal

annexe 2 : modification du règlement du mérite Thônésien



annexe 1 : plan directeur cantonal
page 1



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

r é s o l u t i o n

- vu les articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC),
- vu les dispositions de l'article 5, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT),
- vu que le schéma directeur cantonal constitue le volet opérationnel du plan directeur cantonal (PDCn) et qu'il précise les conditions de mise en œuvre de la politique d'aménagement à travers un plan de mesures,
- vu le plan directeur communal en cours de révision, version 3 mars 2009,
- vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 décembre 2016 au 15 février 2017,
- vu le préavis favorable de la commune de Thônex sur le projet de plan directeur cantonal 2030 (PDCn 2030),
- vu les diverses discussions de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, et notamment en vue d'examiner les synergies entre ce plan directeur et le communal en cours de révision,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 21 voix pour et 2 voix contre, soit à la majorité,

De préavis favorablement le projet de plan directeur cantonal 2030 avec les remarques suivantes :

1. Concept cantonal de l'aménagement

- La nouvelle orientation (0)*Mettre en œuvre le développement vers l'intérieur et garantir l'utilisation optimale des surfaces* insiste sur la mutation progressive de la zone 5 et la volonté de déclassement des secteurs bien desservis par les TC pour créer de nouveaux quartiers denses et mixtes, dans le but de limiter les extensions sur la zone agricole.

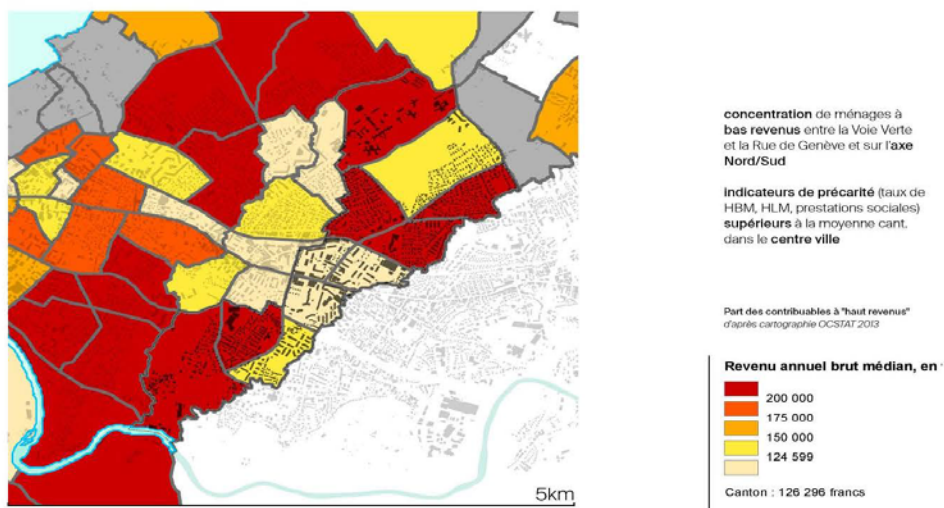


annexe 1 : plan directeur cantonal
page 2



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

Thônex est particulièrement concerné par cette orientation compte tenu de la dimension de sa zone villas. La commune tient à rappeler qu'elle est déjà lourdement mise à contribution en termes de production de logement avec 1'600 logements en projet à l'intérieur de la zone déjà urbanisée du centre auxquels s'ajouteront les 2'200 logements et 800 emplois du Grand projet des Communaux d'Ambilly. Les nouveaux quartiers entraînent des coûts d'équipement importants sans générer les revenus fiscaux correspondants. La zone villa constitue de fait un poumon financier nécessaire à l'équilibre économique de la commune. Elles sont aussi indispensables à conserver une qualité de vie globale en constituant des secteurs de moindre densité, fortement végétalisés. La commune réaffirme ainsi l'importance de conserver sa zone villa pour son équilibre social, économique et environnemental. Cette zone villa ne saurait être réduite pour compenser l'absence de production de logement par d'autres communes du canton.





annexe 1 : plan directeur cantonal
page 3



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

- La commune observe que l'Orientation 1 *Mettre à disposition les surfaces nécessaires pour répondre aux besoins de logement* voit la suppression de la référence au chiffre de 2'500 logements à produire tandis que l'Orientation 3 *Offrir une structure d'accueil souple et diversifiée pour les activités* voit a contrario apparaître un objectif chiffré de 60'000 nouveaux emplois à accueillir entre 2016 et 2030. Elle s'interroge sur ce signe contradictoire.
- Le volet mobilité fait mention de la loi pour une mobilité cohérente adoptée le 4 décembre 2015 qui permet une hiérarchisation des modes de transports selon les secteurs. La commune se félicite que le centre de Thônex situé entre la route Blanche et la voie verte soit repéré en tant que centre urbain, où la priorité aux modes doux et aux transports publics s'applique. Elle souhaite à cet égard que toutes les dispositions soient prises pour que les dessertes TC et modes doux soient assurées et pour que l'aménagement des grandes voiries routières cantonales soient adaptées à la traversée d'un centre urbain ;
- La commune regrette que le schéma TC et urbanisation du chapitre mobilité (p.28) ne prévoient pas de ligne TC tangentielle entre Thônex et Veyrier et ce malgré le tracé, dans la carte du réseau routier (P.30), du bouclage Thônex-Veyrier par un axe structurant.

2. Schéma directeur cantonal

2.1. Introduction

La commune apprécie que soit introduite la préoccupation de qualité de la densification douce de la zone villa et de la diversification des formes urbaines à y encourager. Elle souhaite à cet égard la prise en considération dans l'instruction des autorisations de construire des études qu'elle a conduites sur la densification de sa zone villa.

2.2. Carte du schéma directeur cantonal :

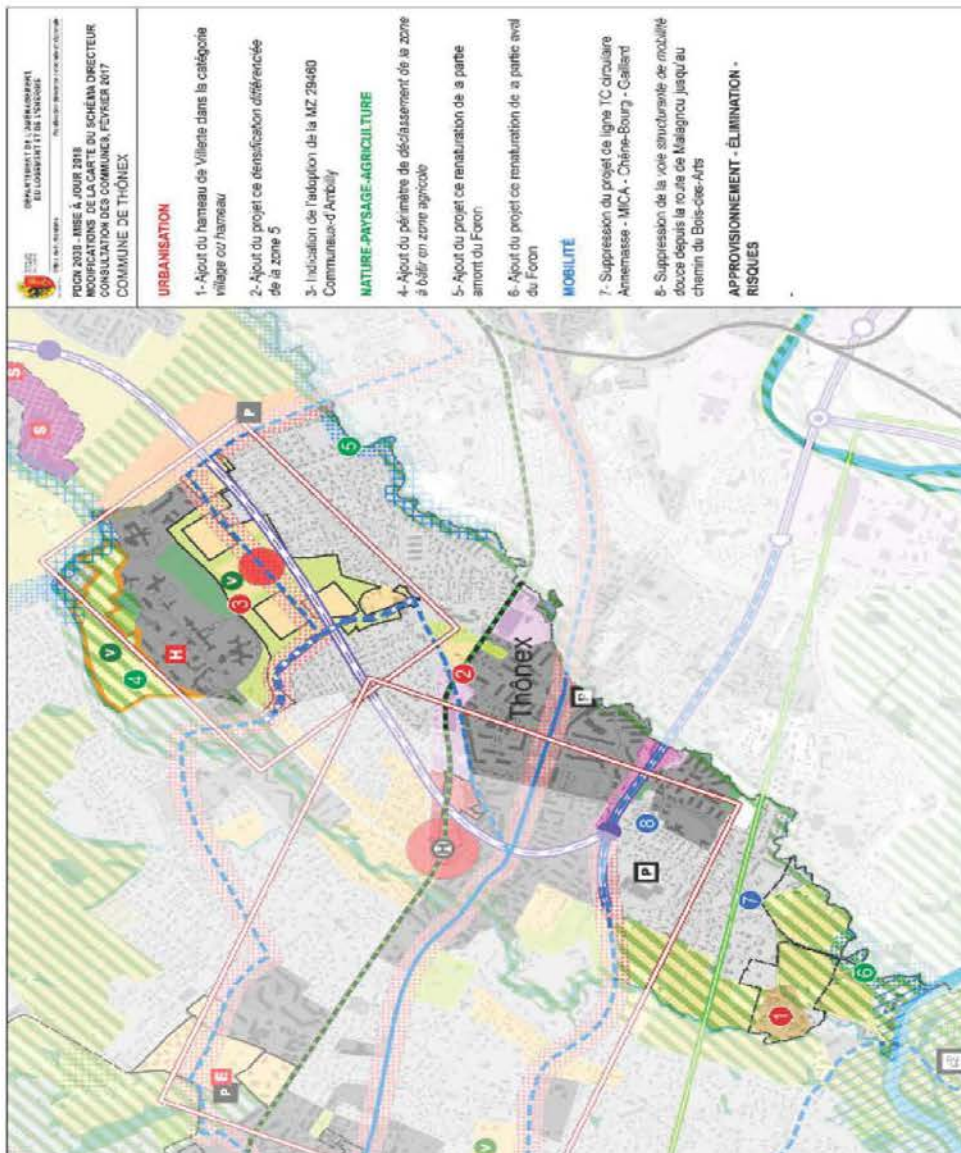
Plusieurs modifications importantes affectent la carte sur le territoire de Thônex, pointées par l'extrait communal commenté dressé par le canton. Elles appellent les observations suivantes, se référant à la numérotation de la carte :



annexe 1 : plan directeur cantonal
page 4



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017





annexe 1 : plan directeur cantonal
page 5



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

URBANISATION

1. Ajout du hameau de Villette :

le secteur de Villette est repéré comme « Village ou hameau hors agglomération » et se rattache désormais à la fiche A06 (gérer l'évolution des espaces dans le milieu rural) plutôt que sous la légende « Densification ponctuelle des noyaux suburbains » se rattachant à la fiche A02 (Poursuivre la densification de la couronne urbaine). Ceci rend sa transformation plus exigeante au regard de la qualité patrimoniale et interdit toute extension sauf à ce qu'elle soit repérée sur la carte ce qui n'est pas le cas.

Cette nouvelle classification paraît mieux appropriée.

La commune se demande pourquoi le hameau de Fossard et le vieux-Thônex n'apparaissent pas de la même manière.

2. Ajout du projet de densification différenciée de la zone 5 :

La commune est absolument opposée à l'introduction d'un secteur coloré se rattachant à la fiche A03 *Etendre la densification de la zone 5 par modification de zone*. La commune a fait l'effort d'initier un PLQ en vue de concentrer les droits à bâtir en une forme urbaine plus compacte pour préserver le sol et permettre la réalisation d'un parc. Elle constitue ainsi une réserve foncière pour les générations futures. Pour autant, il n'est pas question d'engager une modification de zone dans le délai de validité du présent PDCn comme le suggère la nouvelle carte. La commune souhaite donc que soit maintenue la coloration grise initiale sur le secteur, correspondant à une « utilisation diversifiée de la zone villa » selon la légende de la carte générale.



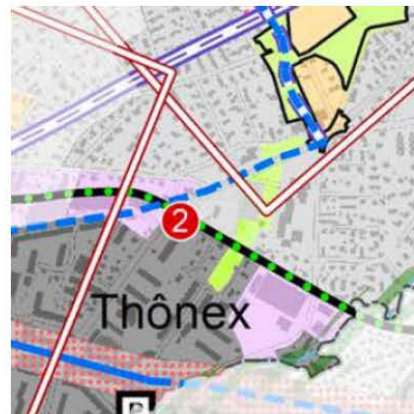
annexe 1 : plan directeur cantonal
page 6



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

Elle soutient en revanche l'introduction d'un couloir de verdure. Toutefois, deux corrections sont à introduire :

- d'une part il conviendrait de détourner le périmètre d'implantation du cirque qui occupe une partie de la zone identifiée,
- d'autre part il conviendrait de prolonger ce couloir de verdure afin qu'on lise l'intention majeure qui est de renforcer la liaison N/S par une « agrappe de nature » entre le futur quartier des Communaux d'Ambilly et le centre de Thônex.



La commune signale aussi que la carte annexe n°3 est incohérente avec la carte principale car elle prône un espace public plutôt qu'un parc (cf. plus loin). Le couloir de verdure de la carte principale, corrigé selon l'observation ci-dessus, doit être introduit dans cette carte annexe.

La troisième modification introduite dans ce secteur est la disparition du couloir de densification le long du chemin de la Mousse. La commune est d'accord avec le maintien de la vocation industrielle mais souhaite voir apparaître l'idée de la ZDAM, conformément à la carte annexe n°2.

A noter que la carte annexe n°1 n'est pas cohérente avec la carte principale ni avec la carte annexe n°2 puisqu'elle conserve le schéma initial de densification au nord du chemin de la Mousse.

3. Indication de l'adoption de la MZ :

la commune s'interroge sur la pertinence d'intégrer ce type d'information dans le PDCn dont la vocation n'est pas celle d'un plan d'affectation.



annexe 1 : plan directeur cantonal
page 7



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

NATURE-PAYSAGE-AGRICULTURE

4. Ajout du périmètre de déclassement de la zone à bâtir en zone agricole :

La commune réitère l'observation faite ci-dessus, à savoir que la vocation d'un plan directeur n'est pas celle d'un plan d'affectation. L'indication d'un périmètre de plan de zonage lui paraît de ce fait incongrue.

De plus, la vocation à terme de cet espace pourrait être une zone de loisirs, comme l'indique par ailleurs le pictogramme « V » sur le plan, ce qui serait cohérent par rapport à la vocation du même espace du côté de la commune de Chêne-Bourg.

La commune soutient en revanche le retour de ce périmètre en surface d'assolement, celle-ci étant compatible avec un classement en zone de verdure.

Toutefois, elle souhaite que le tracé du périmètre englobe l'entier du périmètre non bâti sans détourner les terrains sur lesquels l'Etat développe un projet de bâtiment d'accueil de réfugiés. Même si le recours porté à l'encontre de ce bâtiment par la commune n'aboutissait pas, le statut provisoire de l'autorisation de construire milite pour que l'ensemble du secteur puisse être à terme intégré en zone de verdure et surface d'assolement.

5. Ajout du projet de renaturation de la partie amont du Foron :

Il serait souhaitable que soit intégrée l'idée d'une liaison mobilité douce, à faire figurer dans la carte annexe n°3

6. Ajout du projet de renaturation de la partie aval du Foron :

Même remarque.



annexe 1 : plan directeur cantonal
page 8



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

MOBILITÉ

7. Suppression du projet de ligne TC circulaire Annemasse-MICA-Chêne-Bourg-Gaillard :

La commune s'oppose à la suppression de cette desserte et s'étonne de ce revirement d'engagement de l'Etat. Cette liaison est importante pour l'intégration du nouveau quartier des Communaux d'Ambilly. La suppression signalée sur le schéma général est d'ailleurs incohérente avec la fiche B02 et sa carte annexe n°7 qui conserve le projet de cette boucle TC.

La commune demande qu'à tout le moins, une liaison TC nord-sud soit intégrée pour relier les quartiers du sud de la commune jusqu'aux Communaux d'Ambilly. Cet axe fort est nécessaire pour renforcer la cohésion sociale et fonctionnelle de la commune fortement perturbée par les fractionnements que constituent les grands axes routiers est-ouest, en particulier la route Blanche.

8. Suppression de la voie structurante de mobilité douce depuis la route de Malagnou jusqu'au chemin du Bois-des-Arts :

La commune ne comprend pas cette suppression qui n'est d'ailleurs pas cohérente avec la carte annexe n°3 qui la maintient.

Il conviendrait que soit étudié, au contraire, le prolongement de cette voie de mobilité douce vers le nord, intégrant un franchissement supplémentaire sécurisé de la route Blanche.

2.3. Fiches A_ Urbanisation :

Les fiches appelant des observations de la commune sont les suivantes :

Fiche A03 Etendre la densification de la zone 5 par modification de zone :

Thônex est nommée dans la liste des communes concernées par cette fiche qui propose de repérer de nouveaux secteurs de zones villas à faire muter par modification de zone, en privilégiant la proximité aux transports collectifs. La fiche introduit l'outil de la zone réservée afin de sursoir à la densification douce des secteurs dans lesquels une plus forte densification serait souhaitable. Le secteur de Mousse-Foron est indiqué en information préalable pour un déclassement de zone, ce qui est inexact et renvoie au point 2 des observations sur la carte du schéma directeur. La commune insiste pour que ce secteur se rattache à la fiche A04 et non A03 ;



annexe 1 : plan directeur cantonal
page 9



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

Fiche A04 Favoriser une utilisation diversifiée de la zone 5 :

on peut saluer ici la réécriture du paragraphe relatif à la qualité urbaine qui renvoie au guide de recommandations pour mieux évaluer cet aspect. La commune rappelle qu'elle a établi une stratégie pour sa zone 5 dans le cadre de son PDCom et qu'elle est toujours en attente de la validation de l'Etat sur la fiche correspondante ;

Fiche A07 Optimiser la localisation des activités :

on retrouve dans cette fiche la ZDAM du chemin de la Mousse alors que la fiche sur les ZDAM est plutôt la fiche A08. Thônex est également cité au titre de la MZ le long de la route Blanche : il conviendrait d'indiquer qu'elle est adoptée et non pas « en cours » ;

Fiche A08 Densifier les zones industrielles existantes et créer de nouvelles zones industrielles ou d'activités mixtes (ZDAM) :

a contrario de la fiche précédente, il n'est pas fait mention de la ZDAM du chemin de la Mousse ;

Fiche A11 Développer le réseau des espaces verts et publics :

Thônex est cité au titre de la centralité de quartier des Communaux d'Ambilly et des rives de la Seymaz. En revanche il semble manquer la MAP Foron avec les aménagements prévus au niveau du cirque ;

Fiches A12 Planifier les équipements d'importance cantonale et A13 Coordonner la planification des équipements sportifs et de loisirs :

on peut observer que malgré la pression d'urbanisation très forte sur Thônex, aucun équipement d'importance cantonale n'y est programmé à l'exception de la clinique psychiatrique. Cette observation est faite également pour la carte annexe n°4_Centralités et équipements ;



annexe 1 : plan directeur cantonal
page 10



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

Fiche A14 Promouvoir de nouvelles formes de jardins familiaux et encourager la création de plantages :

Thônex dispose de nombreux espaces où cette fiche pourrait être mise en œuvre, mais il pourrait être mentionné en particulier de réserver des espaces dans le Grand projet des Communaux d'Ambilly ;

Fiche A17 Mettre en œuvre les grands projets et les projets urbains prioritaires :

la commune salue la suppression de la référence à une méthode trop rigide de conduite des Grands projets ;

Fiche A19 Consolider les centres régionaux et locaux :

cette fiche identifie Chêne-Bourg comme centre régional mais pas Thônex, ce qui est incohérent avec l'identification faite par le projet d'agglomération d'un centre régional Annemasse-Trois-Chêne. Le PDCn devrait faire référence à la centralité de Chêne-Bourg-Thônex, ces deux communes étant fortement imbriquées. Cette observation est à mettre en lien avec l'absence de programmation d'équipements publics ci-dessus ;

Observations relatives aux annexes cartographiques des fiches A :

Carte n°3 Espaces verts et publics :

La carte n'est pas concordante avec le schéma directeur et n'a pas pris en compte les études de la MAP Foron qui prévoient un couloir de verdure au niveau du secteur de l'école du cirque et du cycle du Foron. La carte figure à la place un espace public ce qui suggère un traitement minéral.

Carte n°4 Centralités et équipements :

La carte semble distinguer deux centralités, celle de Chêne-Bourg, centralité d'agglomération, et celle de Thônex, centralité de secteur. La commune regrette qu'elle ne reconnaisse pas la centralité régionale de Chêne-Bourg et Thônex, liée non seulement au projet en cours de la gare du Léman Express mais au pôle d'équipements plus ancien de la rue de Genève. Nous notons aussi qu'aucun projet d'équipement public ne vient conforter cette polarité alors qu'ils sont pléthoriques dans le reste du canton, ce qui n'est pas très cohérent avec la contribution demandée à Thônex en termes de production de logements.



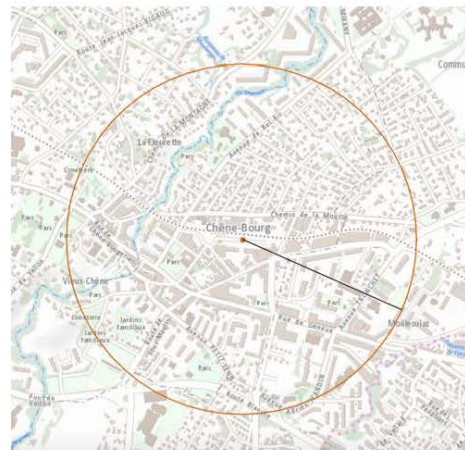
annexe 1 : plan directeur cantonal
page 11



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

2.4. Fiches B_Mobilité :

Les fiches concernant plus particulièrement Thônex sont les suivantes :



Fiche B02 Renforcer le réseau TC structurant :

la commune regrette que le PDCn ne prenne pas en compte la desserte TC nord-sud de la commune. L'axe fort Jussy-Puplinges-Sous-Moulin mériterait de se prolonger jusqu'à Veyrier ce qui permettrait de reboucler en direction de Carouge. Cette liaison nord-sud constitue un enjeu de cohésion urbaine à l'échelle de la commune ;

Fiche B03 Optimiser et compléter le réseau routier et autoroutier :

Thônex est lourdement concerné d'une part par la traversée du lac et la future jonction autoroutière ainsi que par la construction du barreau MICA. Le développement des Communaux d'Ambilly s'accompagne également de l'élargissement de la route de Jussy. Des mesures d'accompagnement devraient être inscrites dans le PDCn pour assurer que ces voies cantonales ne constituent pas de nouvelles fractures dans le tissu urbain. Il est en effet absurde de déployer des moyens importants pour réparer le cisaillement opéré par les anciennes infrastructures (rue de Genève, route Blanche, voie ferrée) et dans le même temps en recréer de nouvelles. Le nouveau barreau MICA et la route de Jussy doivent avoir un caractère de boulevard urbain franchissable pour permettre l'intégration des nouveaux quartiers dans la vie de la commune, en conformité avec la loi pour une mobilité cohérente et sa carte annexe du 27 janvier 2017. Les mesures d'accompagnement ne doivent pas seulement figurer au titre des grands principes mais s'occuper de la réalité des aménagements ;



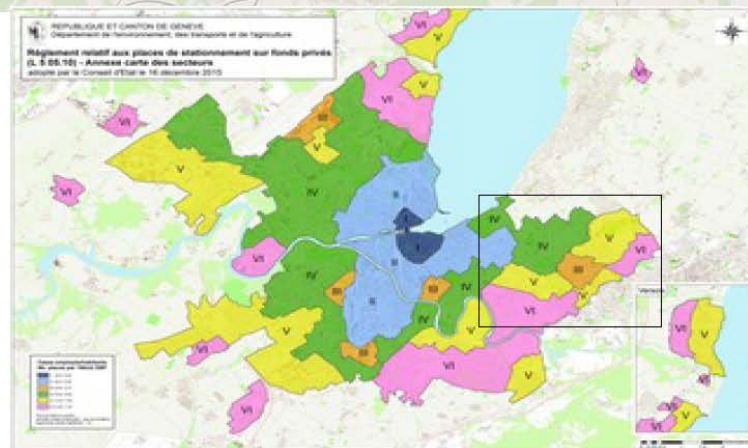
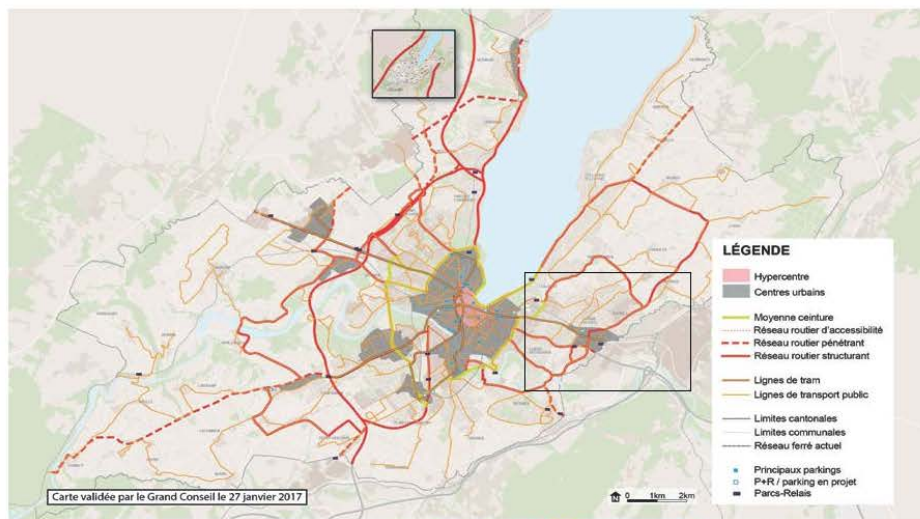
annexe 1 : plan directeur cantonal
page 12



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

Fiche B04 Mener une politique coordonnée du stationnement :

Thônex est concerné au titre du P+R Communaux d'Ambilly-Puplinge-Annemasse et du plan de stationnement. En ce qui concerne ce dernier, on peut noter que le règlement relatif aux places de stationnement sur fond privé n'est pas cohérent avec la loi pour une mobilité cohérente adoptée le 4 décembre 2015 et sa carte annexe validée par le Grand Conseil le 27 janvier 2017 car il prévoit des zones V et VI dans le périmètre identifié comme centre urbain par cette dernière ;





annexe 1 : plan directeur cantonal
page 13



Législature 2015-2020
résolution n°108
séance du 20 juin 2017

2.5. Fiches P_Grands projets

Fiche P05 *Communaux d'Ambilly* :

la fiche, entièrement remaniée, correspond aux objectifs convenus, la commune n'a pas d'observation.

Thônex, le 23 juin 2017- PHG/vp

(rm-17-01) cm_20 juin 2017



annexe 2 : modification du règlement du mérite Thônésien
page 1



législature 2015-2020
résolution n°112
séance du 20 juin 2017

r é s o l u t i o n

- vu le projet de motion déposé par M. Andrew Arpidone, conseiller municipal lors de la séance du 20 décembre 2016 et renvoyée en commission des finances,
- considérant que le mérite Thônésien doit échoir à des personnes méritantes et que l'absence de cohérence par un appel à candidature annuel,
- vu le préavis de la commission des finances du 6 juin 2017,

le conseil municipal

d é c i d e

par 23 voix pour soit à l'unanimité,

1. de modifier le règlement d'attribution du mérite Thônésien comme suit :

ancienne teneur

nouvelle teneur

adopté le 26 juin 1989

adopté le 20 juin 2017

Le "*Mérite thônésien*" sera décerné **en principe chaque année** pour autant que le dévouement, l'action, le rayonnement particulier du ou des bénéficiaires soient reconnus.

Le "*Mérite thônésien*" est décerné **sur proposition individuelle ou collective** pour autant que le dévouement, l'action, le rayonnement particulier du ou des bénéficiaires soient reconnus.

Le bureau du conseil municipal, composé d'un membre par parti représenté au conseil municipal de Thônex, est seul juge et désigne le (les) lauréat(s)

Le bureau du conseil municipal, composé d'un membre par parti représenté au conseil municipal de Thônex, est seul juge et désigne le (les) lauréat(s) **à la majorité absolue des membres présents.**



annexe 2 : modification du règlement du mérite Thônésien
page 2



législature 2015-2020
résolution n°112
séance du 20 juin 2017

pas de changement

Conditions d'obtention

Pour devenir titulaire du Mérite à titre individuel ou collectif, il faut être domicilié à / ou originaire de Thônex, ou avoir entretenu un lien particulier avec la Commune.

En aucun cas, ce Mérite ne pourra être attribué à un Conseiller administratif ou municipal ou à un fonctionnaire de la Mairie en activité.

ancienne teneur

Propositions des candidatures

Chaque année en automne, la commission ad hoc (bureau du conseil municipal), réunie à huis clos désigne le(s) récipiendaire(s) en fonction de ses informations, de ses investigations **et/ou des propositions qui lui sont parvenues**.

Conditions d'obtention

Pour devenir titulaire du Mérite à titre individuel ou collectif, il faut être domicilié à / ou originaire de Thônex, ou avoir entretenu un lien particulier avec la Commune.

En aucun cas, ce Mérite ne pourra être attribué à un Conseiller administratif ou municipal ou à un fonctionnaire de la Mairie en activité.

nouvelle teneur

Propositions des candidatures

Les candidatures peuvent être présentées en tout temps et sont analysées en automne, **par** la commission ad hoc (bureau du conseil municipal), réunie à huis clos. **Elle** désigne le(s) récipiendaire(s) en fonction de ses informations **et** de ses investigations.

./.



annexe 2 : modification du règlement du mérite Thônésien
page 3



législature 2015-2020
résolution n°112
séance du 20 juin 2017

ancienne teneur

nouvelle teneur

Remise du Mérite

Remise du Mérite

Elle aura lieu au début de **chaque** année à la date choisie par le conseil administratif, en principe lors de l'apéritif des sociétés locales et par le Maire de la commune.

Elle aura lieu au début de **l'année suivante** à la date choisie par le conseil administratif, en principe lors de l'apéritif des sociétés locales et par le Maire de la commune.

Sauf cas de force majeure, les lauréats devront se présenter personnellement à la cérémonie pour recevoir leur Mérite.

Sauf cas de force majeure, les lauréats devront se présenter personnellement à la cérémonie pour recevoir leur Mérite.

Thônex, le 23 juin 2017- PHG/vp

(rm-17-03) - cm_20 juin 2017